© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2000

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO
2000

REPRODUiT AVEC PERMISSION

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

ANNUAL REPORT TO THE MINISTER

FOR THE YEAR 1999/2000

11 September 2000

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

September 11, 2000

Honourable Janet Ecker
Minister
Ministry of Education
900 Bay Street
22nd Floor, Mowat Block
Toronto, Ontario
M7A 1L2

Re: Annual report of the Minister's Advisory Council on Special Education

Dear Minister Ecker:

It is with great pleasure that I submit to you this report on the activities of your Advisory Council on Special Education during the fiscal year 1999/2000.

On behalf of the members of the Council, I would like to thank you for your active involvement with the Council and for the many opportunities I and other members of Council have had to contribute to the development of special education policy.

We have recently received the Order in Council extending the mandate of your Council for five years to March 2005. We are particularly pleased that the government has recognized the need for additional Council meeting time to give us the opportunity to develop more fully our advice to you on special education matters. We also appreciate the addition of a Native representative as a voting member of the Council and the addition of representatives from the Ministry of Training, Colleges and Universities and the Children's Secretariat as non-voting members.

As in previous years, the attached report includes a message to the Minister documenting some of Council's principal observations and recommendations, and also includes a detailed description of the activities of your Council during 1999/2000.

I look forward to meeting with you in the near future to discuss the issues raised by Council and summarized in this report. I also would like to extend an invitation to you to attend the Council's next meeting which is scheduled for October 17 and 18, 2000.

Yours sincerely,

102-06178/

Lynn Ziraldo
Chair

c/o Lynn Ziraldo, 9 ElstonCourt, Richmond Hill, ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Fax: (905) 770-9377

CONTENTS

Letter of Transmittal

Part 1: Council's Message to the Minister 1

Part 2. Activities of the Council in 1999/2000 9

Part 3. 1999/2000 Resolutions of the Council 14

Appendix 1. Mandate and Structure of the Council 26

Appendix 2. Members of the Council for 1999/2000 28

Appendix 3. Minister's Advisory Council on Special Education: Subcommittees 29

PART 1: COUNCIL'S MESSAGE TO THE MINISTER

Dear Minister Ecker:

As your Advisory Council[1], we believe it to be our role to document successful practices as well as the challenges facing the special education community and to recommend to you appropriate actions in response to this information. This message highlights some of the significant observations and positions of the Council over the 1999/2000 year and the first part of the 2000/2001 year. To be of greatest possible benefit to our continuing dialogue, this message emphasises issues of concern to the Council at the time of writing (Summer 2000). A complete list of the Council's resolutions for the year 1999/2000 is included in Part 3 of this report.

Council's Priorities

At each meeting of the Council, each Council member is encouraged to table a report on the recent consultation with the organizations in his or her constituency. These reports are shared among Council members in order that the perceptions of successful practices and of issues and concerns are known to all members. Each year at its June meeting, Council reviews the emerging issues of concern to members and establishes a short list of priorities for the coming year.

At its June 17, 1999 meeting the Council identified priority areas for work during the 1999/2000 year:

- special education funding;
- elementary / secondary policy and curriculum;
- student transitions (during their elementary / secondary school years and from school to work, further education and life in the community);
- interministry coordination (in the provision of support services for exceptional students); and
- governance and school board accountability in special education.

For each of these priority areas, Council has an active standing subcommittee. The subcommittees meet as needed, usually by teleconference, to examine issues and draft resolutions for the consideration of the full Council at its next regular meeting.

At its June 15, 2000 meeting, Council re-examined its priorities and set the following five priorities for 2000/2001:

---

[1] A description of the mandate and structure of the Council is attached to this report as Appendix 1.

- special education funding (especially the ISA profiles and validation process)
- accountability and standards
- curriculum and assessment
- interministerial coordinated services (in light of the PPM 81 review and the Minister's January 27, 2000 announcement)
- support for student transitions: into, among and from schools

The roles of Council's standing committees are continuing to evolve to accommodate these changing priorities. In addition a number of ad hoc subcommittees were created to respond to specific issues such as the Special Education Information Handbook, the Role of Educational Assistants, Transportation of Exceptional Students, and Special Education Statistics.

The following sections are organized in accordance with Council's five priority concerns with an emphasis on the emerging concerns which will guide our deliberations in 2000/2001.

Special Education Funding

Council continues to be supportive of the concepts of transparency and portability of special education funding which are embodied in the student focussed funding model. Council welcomes the increases in special education funding provided by the government over the past two years. The decision to protect school boards' ISA allocations for 2000/2001 at a minimum of the 1999/2000 level was also very helpful to school boards in planning for 2000/2001 special education programs and services.

We recognize that there are always additional needs of exceptional students which could be met through still more funding. However, our primary concerns are with the mechanisms for distribution of the funds provided.

The principal source of concern is with the process for identification and distribution of the Intensive Support Amount (ISA) portion of the special education grant. This concern is centred on the ISA student profiles, assessment requirements, and the validation process.

Last year we advised that there was considerable confusion among school board officials and parents about the intent of the ISA profiles. Parents advised us that the ISA criteria were restrictive and that they feared students who failed to match the profiles in some minor respect would be denied needed programs and services. Over the past year, evidence has accumulated that this is indeed occurring. Despite the announcement of the Minister on January 27, 2000 that ISA funding for 2000/2001 would not be tied to specific students, many school board officials are continuing to advise parents that needed special education programs and services cannot be provided to their child because the ministry (through its ISA process) has determined that their child does not warrant such programs or services. It appears that the ministry message is not getting through to a significant number of teachers, principals, school board officials and parents.

We also advised last year of concerns from parents that programs and services may be identified in student's Individual Education Plans for the sole purpose of obtaining funds and that some school boards may then use the funds for other purposes. This practice appears to have developed as we had feared. We have received a number of reports of Individual Education Plans being written, not to reflect the needs of students, but to gain access to ISA funds. While we anticipate that the ministry's recent steps to separate ISA funding from individual students will give school boards additional flexibility in the allocation of special education dollars, we believe that the use of student's IEP as documentation to support ISA claims may continue to distort the program planning process for individual students.

In order to achieve a measure of objectivity in ISA funding decisions the ministry has required a psychological or medical assessment with documentation of a particular diagnosis in a number of exceptionality areas. Experience is showing that medical or psychological assessments done for purposes of identification and placement do not necessarily require (and consequently, do not always contain) the diagnosis required for purposes of documenting ISA claims. We have been informed by school boards that this can lead to the diversion of psychological, social work, and other support services to the goal of reassessing students or writing reports for funding purposes. We have also heard of parents being informed by school boards that special education programs and services can only be provided to their children if the parent obtains an assessment privately which matches the ISA funding criteria. We are aware that the ministry has clarified the need for assessments stating that for lifelong conditions such as autism and developmental disability, an initial diagnosis will be sufficient documentation along with current educational assessments. We urge the ministry to continue to monitor this issue to ensure that ISA documentation requirements are appropriately understood by school boards and that children are not being reassessed purely for funding purposes.

A fourth significant concern has emerged during the validation process for the 2000/2001 funding which took place in the Spring of 2000. The ISA profiles were written to provide clear and objective guidelines to school boards in selecting and documenting high need students for ISA funding purposes. In last year's report we noted Council's concern that the Ministry had not followed the advice of its Expert Panel (on which Council members had participated) and had restricted the eligibility criteria in a number of the profiles. We urged the Ministry to reconsider. This January the Minister announced the decision to retain the profiles unchanged in order to provide needed stability for school boards. While this decision did indeed provide stability, it preserved perceived inequities in a number of exceptionality areas including emotional/behavioural, learning disability, and developmental disability. We repeat our request for the profiles to be reviewed especially in these three areas.

This year, in preparation for the validation of ISA funding claims, we understand that ministry staff and the ministry validators intensively reviewed the profiles and developed additional guidelines for the validators in order to ensure consistency in application of the profiles. While the stated intent was to ensure consistency of validation decisions across school boards, there have also been some additional consequences. The validators' guidelines were perceived by many school board officials to function as additional unpublished criteria which further restricted the number of students accepted for ISA funding. If these additional criteria had been known earlier, considerable unproductive effort by school boards and parents could have been avoided. The impact of these decisions appears to have been greatest in the area of developmental disability where a percentile IQ score appears to have been adopted unannounced by the ministry. We urge the ministry to publish all of its criteria in the future.

Council recognizes the significant challenges of refining the special education funding process to achieve its intended purposes. We look forward to working with ministry staff through our Special Education Funding Subcommittee to clarify any gaps between the

current funding formula and the application of funds to meet the needs of the students for whom the funds are intended. Where such gaps exist we need to determine whether school boards are able to address the needs in the current environment, and to initiate any changes necessary to achieve a funding process which both supports student's needs and ensures accountability.

Accountability and Standards

Council is particularly appreciative of the personal accountability of Minister Ecker and of past Ministers Johnson and Snobelen in attending each of Council's meetings and dialoguing candidly with members about the government's initiatives. We also very much appreciate the accountability of ministry staff in providing written responses to each of Council's resolutions. Access of the chair and Council members to ministry staff is also excellent as is the support of ministry staff to the Council at meetings. These actions of the minister and ministry staff set a positive example for the Council and the school boards as the ministry pursues its objective of increasing accountability throughout the education system.

Council welcomed the announcement of the Minister on January 27, 2000 that the ministry will be developing standards for Individual Education Plans, school board special education plans and program standards for each exceptionality area. We look forward to working closely with ministry staff in the development of these standards. These standards will have the potential to bring much needed consistency to special education programs and services across school boards. As with the government's existing legislation and regulations in special education, without monitoring and enforcement by the ministry school boards may be slow to implement the standards especially if sufficient financial resources are not available. In the event that funding or other barriers to implementation exist, monitoring by the ministry will bring these to light enabling necessary corrective action to be planned.

Council also welcomed the ministry's thorough review of school boards' 1999 special education plans. We are awaiting the publication by the ministry of its summary report of this review. We encourage the ministry to continue with this level of scrutiny of the boards' special education plans for 2000 and for subsequent years. Council particularly endorses the ministry's practice, begun with the 1999 plans, of reviewing the comments on the plans provided by the school boards' Special Education Advisory Committees (SEACs).

In 1997, regulation 464/97 increased the role of school board Special Education Advisory Committees (SEACs), requiring school boards to share and consult with their SEACs on their budgets, financial statements and special education plans. Members of SEACs have advised us of their need for training and guidelines to assist them to contribute optimally to the budgeting and special education planning processes of the school boards. We acknowledge the commitment of the ministry to provide training to SEAC members in conjunction with the training for school board personnel around the new IEP and Special Education Plan standards. We are pleased with the ministry

commitment that this training will include the accountability role of SEACs in regulation 464/97 and we look forward to working with ministry staff in the development and delivery of this training.

The apparent reduction in the range of placement options for exceptional students (which we identified in last year's report) continues to be a concern. Too often exceptional students are being required to attend those programs which boards choose to provide and not the programs which they most need. We urge the ministry, through its standards for Individual Education Plans and school board special education plans to monitor and require all school boards to provide or purchase the programs and services needed by their students. There is also concern among some of our members that the program standards which the ministry is developing must not be written to encourage one form of program placement over another. The program standards must not presuppose or require either a segregated placement or a fully integrated placement. They must support programming throughout the complete range of placements.

In last year's report we highlighted the need to give parents some clear direction on procedures to follow in the event of disagreement with their school or school board on matters other than the identification and placement of their children. Too many parents are frustrated and confused about what "proper channels" to follow in the event of disagreements in matters such as IEPs, report cards, teacher attitudes, or provincial testing. We anticipate that such direction will appear in the Special Education Information Handbook. As the Handbook is a large document intended primarily for use by school boards, it may not be readily accessible to all parents. Consequently, this information is also needed on the ministry web site. We also encourage the ministry to consider requiring it to be placed in the school board's parent guides.

Curriculum and Assessment

Council wishes to congratulate the ministry on the successful completion of the new elementary and secondary curriculum documents. We believe that the greater degree of precision in these documents will be of benefit to educators, parents and students throughout the province. However, this added rigour in the specification of learning expectations, together with provincial testing and the provincial report card increases the challenge to the school system to identify exceptional students early and to provide the special education programs and services which they need in order to succeed in school.

We have documented elsewhere our concern that sufficient information needed by classroom teachers about accommodations for exceptional students was not published in the ministry's curriculum documents, but was published in a separate companion document titled *Program Planning and Assessment: Grades 9 to 12*. Council acknowledges the commitment of the ministry to print sufficient copies of *Program Planning and Assessment* to ensure that every teacher in the province has a copy. However, we believe that this is a second best solution. We believe that the separation of special education material from the curriculum documents is symbolic of an

inappropriate and outdated way of thinking about special education as separate from and not concerned with the regular activities of the school. In contrast, Council applauds the approach taken by the ministry in the Ontario Secondary Schools and Choices into Action documents where accommodations for exceptional students were interwoven throughout the documents. We also applaud the approach in the Elementary Curriculum Planner in which the excellent and useful material of the Special Education Companion is accessible by teachers from any place in the planner. It is our hope that the *Program Planning and Assessment* document will be the last ministry document to segregate special education from the mainstream.

Council continues to be concerned about options that are available for students who, in the past, would have enrolled in basic level courses. We are aware that school boards may develop local courses in English, math and science for these students and that other strategies such as substitution of credit courses may be employed. We are also encouraged by the planned development of pathways to employment and a skills passport which we understand will provide another route for students who do not graduate with an Ontario Secondary School Diploma or Ontario Secondary School Certificate. We continue to urge the ministry to monitor this issue closely and to take what action is necessary to ensure that these students receive the programs and services which they need.

Last year Council expressed its concern that the implementation of the Grade 10 Test of Reading and Writing should not penalize exceptional students unfairly. Council has reviewed the draft accommodation policy circulated by the Education Quality and Accountability Office (EQAO) and has identified, and communicated to EQAO, a number of significant concerns which could make this test a systemic barrier to graduation for some students with disabilities. Proposed policies such as (only) doubling the amount of time for exceptional students, and prohibiting teachers from explaining the instructions suggest a fundamental lack of clarity about the nature of the test itself and about the concept of literacy which it is designed to assess. Council welcomes the decision that the 2000/2001 year will be a trial year for the test, and we encourage the ministry and EQAO to proceed with the utmost caution in this very sensitive area. We look forward to the results of this trial and to discussing any indicated policy implications with EQAO and the ministry.

Coordinated Services

Council appreciates the excellent work of the ministry in leading the interministerial review of school health and psychosocial support services currently governed by the 1984 Policy / Program Memorandum 81 and the 1987 Interministerial Guidelines for the Provision of Speech and Language Services. We are particularly appreciative of the high degree of involvement of Council members and other members of the education, health and social service communities on the steering committee and the three task groups. We are eagerly looking forward to reviewing the report of the steering committee. Finally Council welcomed the announcement of the Minister on January 27, 2000 committing the Ministry of Education to taking the lead in coordinating services

from the health and social service sectors for students in schools. We look forward to working with the ministries in implementing the recommendations from the PPM 81 review and improving service coordination among the ministries and sectors.

Council also appreciates the involvement at Council meetings and on Council subcommittees (particularly the Interministerial Coordination subcommittee) of representatives from the Ministry of Health, the Ministry of Community and Social Services, and the Office of Integrated Services for Children. We also note with appreciation the revision of Council's membership to include the Children's Secretariat and the Ministry of Training, Colleges and Universities who will now join representatives of the Ministries of Health and Long Term Care and Community and Social Services as non-voting members of the Council.

Student Transitions

Council continues to await the publication of the Ministry of Education Transition Planning Resource Guide and the Special Education Information Handbook. We hear from parents and school board officials that some school boards are awaiting the publication of the Transition Planning Resource Guide before taking any significant steps to implement transition planning. We believe that the delay in the publication of this document signals to the school boards that the ministry is not serious about its regulatory requirement for transition planning. We urge the ministry to proceed with publication of this document (and the Special Education Information Handbook) immediately.

Other Matters

Safe Schools Act

Council acknowledges the provisions of the Safe Schools Act and regulations directed to exceptional students. Members have expressed concerns that, notwithstanding these provisions, implementation of the government's Safe Schools Act may lead to inappropriate action (suspension or expulsion) against students who really require accommodations and appropriate strategies to address their emotional and behavioural disorders. We acknowledge the commitment of the ministry to provide appropriate guidance for school boards in implementing the Safe Schools Act with respect to exceptional students and we look forward to working with ministry staff on this important task.

As we noted in last year's report, ministry staff have prepared a draft guideline which would provide considerable assistance to educators in implementing the Safe Schools Act with respect to exceptional students. This document is known as Special Education Monograph 5. Council would like to see this document revised in light of the Safe Schools Act and released to school boards as soon as possible in order to minimize possible inappropriate application of the provisions of the Act to exceptional students. Ideally, the principles embodied in Monograph 5 should be interwoven as appropriate into the safe schools policies of local schools and school boards.

- **Challenges of French Language School Boards**

French language school boards report a number of challenges in serving their exceptional students who, they believe, are not adequately funded by the current funding model.

1. As French language staff are scarce across the province, most French-language school boards must purchase these services. As these professionals usually come from the Ottawa region or from Quebec, the school board must pay for

travel and accommodation on top of the fee for service.

2. The geographic distances covered by French language boards add to the cost of preparation of ISA files and the delivery of direct services to schools. Professionals spend a lot of time on the road, which takes away from time spent in the schools and with students.
3. Some French-language school boards must offer costly programs for individual students because appropriate programs offered by other school boards are too far away, and because there are no other students who have the same exceptionality. These individualized programs often require specialized professional services and may require funding for professional training in the specific needs of the student.
4. There is a lack of French language care and treatment programs, (i.e. Section 19 programs). Consequently, students who would be referred by other boards to care and treatment facilities must often be retained by French language boards and appropriate costly programs provided. The cost of serving these students in regular classes often exceeds the funding received through ISA.

We thank you, Minister, for the opportunity to submit this report. We continue to appreciate the support which you and the staff of the Ministry of Education provide to this Council and we look forward to working closely with you and with ministry staff over the coming year to bring further improvements to special education in Ontario.

Lynn Ziraldo,
Chair
(on behalf of the Minister's Advisory Council on Special Education)

PART 2: ACTIVITIES OF THE COUNCIL IN 1998/99

Membership

During 1999/2000 there were three membership changes on Council:

- Mr. Jim Roots retired and was replaced by Mr. Jonathan Samson as the representative for the Deaf and Hard of Hearing communities;
- Ms. Beverly Ginou retired and was replaced by Ms. Diane McLeod as the representative for the Blind and Low Vision communities;
- Mr. John Wilhelm retired and was replaced by Ms. Jane Loughborough as the representative for Social Workers.

The membership of Council at the end of 1999/2000 is shown in Appendix 2.

Meetings[1]

The Council held meetings on June 17 and October 21, 1999 and on February 17, 2000.

The June 17, 1999 agenda included topics on:

PPM 81
Special Needs Opportunity Window (SNOW) Project
Funding Model and ISA Review
Elementary School Policy
Course Profiles/Curriculum
Secondary Report Card
Assessment, Evaluation and Reporting
Reporting Support for Higher Achievement
Ontario Student Transcript Policy
Teacher Advisor
Annual Education Plan
Community Involvement (PPM124A)
Successful Practices
Special Education Information Handbook
Special Education Plan
Advisory Council Sunset Review

---

[1]Copies of the minutes of these meetings are available in English or French by writing to Ms. Savitri Ramhit, Administrative Coordinator, Minister's Advisory Council on Special Education, 4th Floor Waterpark Place, 20 Bay Street, Toronto, Ontario, Canada M5J 2N8; phone (416) 325-2784; e-mail savitri.ramhit@edu.gov.on.ca

The October 21, 1999 agenda included topics on:

- Curriculum Implementation Partnership
- Transportation
- Elementary Curriculum Unit Planner
- Secondary Curriculum Policy Documents Grades 11 & 12
- Course Profiles
- Assessment, Evaluation & Reporting
- Financial Accountability Statistics
- Over 21
- Special Education Information Handbook
- Safe Schools
- Special Education Plans
- Transition Guide
- PPM 81 Review
- Reg 298 Review/Class Size

The February 17, 2000 agenda included topics on:

- Grade 10 Reading and Writing Test
- Update to Secondary Curriculum Program, Planning & Assessment Guide
- Grade 11 and 12 Curriculum
- Implementation Plan of the Partnership Council
- Pathways for Secondary Students who are At-Risk of not Graduating
- Announcement re. Improved Quality and Accountability for Special Education
- Report on Special Education Funding Model for French Language School Boards
- Teacher Testing

Copies of the minutes of these meetings are available in English and French from Ms. Savitri Ramhit who can be reached at (416) 325-2784 or by e-mail at savitri.ramhit@edu.gov.on.ca

The Honourable Janet Ecker, Minister of Education joined the Council at its October 21, 1999 and February 17, 2000 meetings for an exchange of views on special education issues and on the government's accomplishments in education reform and current initiatives in special education. Members of the Council were reassured and pleased to hear from the Minister of her personal commitment to exceptional students and her appreciation for the role of her Advisory Council on Special Education.

Sub-Committees

Five standing sub-committees have been active:

- Special Education Funding
- Curriculum
- Interministry Co-ordination
- Transitions

- Accountability and Governance.

In addition six Ad-Hoc Committees have been created to assist with specific issues
- Safe Schools / Code of Conduct
- Educational Assistants
- Special Education Handbook
- Transportation
- Grade 10 Test of Reading and Writing
- Statistics

Details of committee and subcommittee membership are in Appendix 3.

Resolutions

In the course of its three meetings of 1999/2000, Council made 37 formal recommendations to the minister in the form of resolutions. Council's resolutions are listed in Part 3 of this report.

Consultations

Council Chair, Lynn Ziraldo, and other members of Council met on several occasions with senior officials of the ministry in order to ensure that the perspective, concerns and recommendations of the Council are understood by those who have responsibility for developing and implementing policies and programs.

Council provided representatives to ministry consultation meetings on a variety of issues including: education finance reform; curriculum; provincial report cards; provincial testing.

Members of Council addressed audiences throughout Ontario providing information about the Council and inviting input. Members also continued to collect information on successful practices and concerns / challenges from the special education community to inform their understanding of issues and to assist Council in setting its agenda for future years. A sample of the form used by Council members to report on these consultations may be found on page 12 of this report.

Self-evaluation

Council also continued its practice of continual assessment of its our own effectiveness. A summary of evaluative feedback from Council members is provided to all members and to ministry staff following each meeting. A sample of the form used by Council members to provide their evaluative feedback may be found on page 13 of this report.

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

COMMUNICATION: COLLABORATING WITH THE COMMUNITY

SUBMITTED BY: _____

BEST PRACTICES/ WHAT'S WORKING WELL IN SPECIAL EDUCATION	CHALLENGES/ISSUES

Please send to Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill, Ontario L4C 8A6
(905) 884-7933 Fax: (905) 770-9377

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION

SWOT ANALYSIS

MEETING_____

STRENGTHS	***WEAKNESSES***
OPPORTUNITIES	***THREATS***

c/o Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, Richmond Hill, ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Fax: (905) 770-9377

PART 3: RESOLUTIONS JUNE 1999 - FEBRUARY 2000

During the period June 1999 to February 2000, 37 resolutions were made by the Council. The resolutions are categorized as follows.

Subject	Page
Behavioural Issues	15
Curriculum and Assessment	15
Early Intervention and Integrated Services for Children	17
Funding	17
Individual Education Plan	20
Non-Diploma Students	20
Professional Development	20
Resource Documents	21
Special Education Advisory Committee	21
Special Education Handbook	22
Special Education Plans	22
Successful Practices	23
Transition Planning	23
Vocational Rehabilitation Services	24

Behavioural Issues

00.1.1 **Whereas:** Data is unavailable for Ontario that accurately describes students who are experiencing serious behavioural difficulties. Statistics about suspensions, expulsions and violent incidents do not indicate how many of these students have Behaviour as one of their exceptionalities. There is no data that indicates the level of need nor trends in urban, rural or geographical areas.

Service delivery models are currently based on guesses and perceptions about this population.

Be it resolved that a Task Force be established with representation from the Ontario Council for Children with Behavioural Disorders and the Ministries of Education, Health, Community and Social Services, and Corrections to:

- Refine a province-wide Behaviour survey for distribution to all District School Boards and School Authorities in Ontario to be submitted in time for a second annual Behaviour Forum in June 2001;

  Establish categories of behaviour that would meet the needs of all four Ministries for data collection to isolate trends and patterns across the province;

  Include in the annual Ministry of Education October report specific data about this population of students using the categories of behaviour established above.

And that this data be the basis on which a full continuum of service for students experiencing behavioural difficulties is constructed.

Curriculum and Assessment

99.2.5 **Whereas:** It is clear that good social adjustment later in life is built upon the acquisition of strong communication and social skills early in life and that the most effective and cost-effective setting to build these skills is the school.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training consider including social skills and communication training as an integral part of the curriculum beginning with the youngest children possible.

Resolutions of the Minister's Advisory Council on Special Education:
June 1999 to February 2000

99.3.3 **Whereas**: Summer Institutes for 1999 were well received by teachers and training is key to the implementation of a new curriculum.

Be it resolved that the model of Summer Institutes for the implementation of the elementary/secondary curriculum be repeated for the Summer 2000 and focus on Special Education.

99.3.5 **Whereas:**

- identified exceptional students in Ontario have a right to appropriate special education programs and services
- school boards are required to provide, or purchase from another school board, the special education programs and services to meet the needs of their exceptional students.
- schools must establish and provide the program differentiation and modification, and the accommodations, to meet the learning needs of their exceptional students and every teacher must have easy access to all policies related to curriculum
- the Grades 9 and Program Planning and Assessment policy is a separate document from each of the Grade 9 and 10 subject curriculum policy documents and members of MACSE are hearing from teachers that they have never seen this Ministry document.

Be it resolved that the MACSE recommends that the Program Planning and Assessment policy be included within and as an integral part of each of the Grades 11 and 12 subject curriculum policy documents to ensure that this information is available to all teachers.

99.3 6 **Whereas**: Curriculum for American Sign Language (ASL) is now being elaborated by Provincial Schools Branch for the Anglophone deaf students.

Be it resolved that the curriculum for Langage Signé Québecois (LSQ) be also elaborated for the deaf francophone students.

99.3.7 **Whereas**: To accommodate Special Education Needs and to ensure that the

needs of exceptional learners are met.

Be it resolved that the Ministry of Education (EDU) develop course profiles for Grades 11 and 12.

99.3.8 **Whereas**: Elementary and Grade 9 Exemplars are a key initiative in curriculum resources.

Be it resolved that Exemplars be developed for Grades 11 and 12 courses.

00.1.5 **Whereas:** school boards are required to provide special education programs and services to meet the needs of their exceptional students.

Be it resolved that MACSE be involved with the development of the guide titled Ontario Assessment Policy.

Early Intervention and Integrated Services for Children

99.3.4 **Whereas**: The Council has forwarded to the Office of Integrated Services for Children a proposal for Early Intervention initiatives for children with pervasive developmental disorders.

Be it resolved that the Office of Integrated Services for Children continue to keep Council up-to-date of the initiatives in Early Interventions.

Funding

99.2.2 **Whereas:** The new ISA profiles exclude children with behavioural and/or speech and language exceptionalities; **and whereas** these students are not being serviced because of Boards (of Education) limited resources.

Be it resolved that profiles be amended to reflect the recommendations of the expert panel in order to include more children with behavioural and speech and language exceptionalities.

99.2.3 **Whereas:** The preparation of files and applications for ISA funding is labour intensive and requires a great deal of time to prepare and document; **and whereas:** this activity is performed by Special Education teachers keeping them out of the classroom.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training (MET) allow funding to cover the extraordinary cost of ISA funding documentation that

is currently not provided for.

Resolutions of the Minister's Advisory Council on Special Education: June 1999 to February 2000

99.2.4 **Whereas**: Many boards in the province are in growth periods and therefore the number of exceptional students increases accordingly; these students are not being serviced because the funding for 1999 - 2000 is stable.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training devise a plan which will allow adjustments in ISA funding for September of 1999 to assist boards experiencing growth.

99.2.6 **Whereas:** Council recognizes the benefits and importance of providing support to students.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training provide funding on an on-going basis for summer school for grades 7 and 8.

99.2.8 **Whereas:** Summer school is crucial for grade 8 students. The funding is calculated on the number of hours of regular course (110 hours). In order to offer summer school, boards need more or less 20 students.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training develop a new formula for summer school to allow more Boards to offer summer school.

99.2.11 **Whereas**: The Ministry of Education and Training will be reviewing the spending of special education dollars by the district school boards; **and whereas** the information so gathered would be of great assistance to Special Education Advisory Committees in their mandated assignment to review the budget and financial statements of the district school boards.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training release the information on the review of the spending of special education funds by school boards to the Minister's Advisory Council on Special Education and a Board's Special Education Advisory Committee.

00.1.2 **Whereas:** there is a clear lack of understanding of the scope of behavioural difficulties being experienced in Ontario's students. The ISA student profiles provide extra funding for only one subset of extremely serious behavioural disorders; those that present a constant physical risk to themselves or others. The service delivery model for this subset of disorders is often limited to provision of supervision.

Be it resolved that the full range of behavioural difficulties be addressed

in the ISA student profiles in order to fund interventions that will benefit a greater proportion of students with behaviour difficulties and can focus on behavioural change rather than supervision.

00.1.4 **Whereas**: An Early Intervention Autism Project is underway.

Be it resolved that

a. given the significant communication component for students with PDD/Autism that funding be provided to support assessments that include speech/language information;

b. given the significant impact that IBI may have on the students educational program that funding be provided to assist schools with the transition process; [i.e. transition from pre-school programs into school - *editor's note*]

c. given that a specific training program is to be provided on IBI, that a communication component be included in the training and funding be provided for this training;

d. an analysis be conducted on the impact of other communication services to be accessed through Pre-school Speech and Language Services, i.e. if students with autism/PDD are to receive intensive services what impact will this have on students with other types of communication needs?

00.1.8 **Whereas:** the Ministry will be issuing a Manual on the ISA process

Be it resolved that MACSE be involved in reviewing the draft of the ISA Manual, and that, MACSE be part of the training process.

00.1.9 **Whereas:** There appears to be a great amount of confusion with respect to ISA Funding and allocation of special education funding.

Be it resolved that an in-service session be held on the funding model be offered to SEACs, Parent Associations and Board Officials and staff members.

00.1.10 **Whereas:** under section 23 of the Canadian Charter of rights and Freedoms, confirmed by orders of the Supreme Court of Canada, funding for the French-Language minority must be at least equal to, or if necessary, superior to the funding of the English-Language majority; and

Whereas: funding portion from the ISA for French-Language Special Education was lower in proportion to the funding for English-Language School Boards in 1998-99 and 1999-2000; and

Whereas equity of Special Education program and service delivery in French-Language School Boards presents important issues with regards to large jurisdictions, low population density and lack of French-Language professional services within the communities.

Be it resolved that the Ministry of Education (EDU) release transition funds to allow equity of special education program and service delivery and to cover extraordinary costs incurred by French-Language Schools Boards over the 1998-99 and 1999-2000 periods.

Be it resolved that the EDU create a working committee including French-Language Schools Board and EDU representatives to examine specific issues related to French-Language School Board funding, without a delay.

Individual Education Plan

00.1.7 **Whereas:** the Ministry of Education will be developing standards for Individual Education Plans (IEPs); School Boards' Special Education Plans; special education programs for each exceptionality; assessment protocols and a process for auditing IEPs; and better coordination of services for students with special needs for French and English Boards.

Be it resolved that MACSE be actively involved in developing standards for Individual Education Plans (IEPs); School Boards' Special Education Plans; special education programs for each exceptionality; assessment protocols and a process for auditing IEPs; and better coordination of services for students with special needs for French and English Boards.

Non-Diploma Students

00.1.6 **Whereas:** School Boards need to provide programs/services to exceptional students.

Be it resolved that MACSE be involved in the development of the Skills

Passport Portfolio.

Professional Development

99.2.7 **Whereas** : There is a need to ensure that the needs of exceptional learners are met during the implementation phase of the new secondary curriculum.

Be it resolved that the ministry develop an education training strategy to provide further specific special education training and support to teachers as they implement the new secondary policy curriculum.

99.2.9 **Whereas**: There is a need to ensure that the needs of exceptional learners are met.

Be it resolved that specific implementation strategies as they relate to exceptional learners be incorporated in the teacher advisor guide.

Resource Documents

99.2.10 **Whereas:** There is a need to provide support and clarity around exceptionalities

Be it resolved that the Ministry of Education and Training undertake a review of the special education support documents (i.e. gifted, learning disabilities, behaviour, etc. disciplines.

Special Education Advisory Committee

99.2.1 **Whereas**: It is critical that Special Education Advisory Committee (SEAC) understand clearly the budget process as it relates to Special Education.

Be it resolved that the Ministry of Education and Training (MET) develop a clear worksheet that would facilitate the presentation by school boards to Special Education Advisory Committee (SEAC) of critical budget issues as they relate to Special Education.

00.1.3 **Whereas:** only eight of the School Districts who responded to the Ontario

Behaviour Survey had SEAC representatives for Behavioural Disorders. This eliminates the opportunity for advocacy on behalf of a whole group of exceptional students who have very unique needs that often impact on many others in the system.

Be it resolved that the Ministry request school boards to recruit SEAC members to serve as advocates for exceptional students with behaviour exceptionalities. [The intent of this resolution is that the Ministry request boards to recruit behaviour advocates to serve as SEAC members. - *editor's note*]

Special Education Handbook

99.2.12 **Whereas**: the Special Education Information Handbook is an essential component in the delivery of special education programs and services to exceptional students.

Be it resolved that people provided with copies of the Special Education Information Handbook include the Director and Chair of every school board, provincial parent associations, supervisory officers, professional and para-professsional support staff, elementary and secondary principals, special education co-ordinators and consultants, teachers, members of Special Education Advisory Committees.

99.2.13 **Whereas:** the Special Education Information Handbook is an essential component in the delivery of special education programs and services to exceptional students.

Be it resolved that people provided with in-service on the Special Education Information Handbook include school boards (administration and trustees), provincial parent associations, professional and para-professional support staff, elementary and secondary principals, special education co-ordinators and consultants, teachers, members of Special Education Advisory Committees.

Special Education Plans

99.2.14 **Whereas:** Concern has been raised and claims made by parents and organizations representing students with developmental disabilities that:

- (notwithstanding the policy direction in support of integration in Regulation 181/98) integrated placements may not be always available at some school boards;

- some School Boards are placing children with developmental disabilities in segregated settings prior to Identification, Placement and Review Committee decisions against the wishes of parents and that some school boards are citing section 9 of Regulation 181/98 as their authority for this placement.

Be it resolved that MET's annual review of school board special education plans and amendments pay particular attention:

- to the placements available for students with developmental disabilities to determine whether integration into a regular classroom is available as a placement option for these students;

- data received from School Boards' September Reports regarding the placement of exceptional pupils is in keeping with the School Boards' special education plan.

- to any statements concerning pre-placement practices prior to IPRC decisions.

- MET highlight in the Special Education Information Handbook the intent of section 9 of Regulation 181/98 reinforcing the requirements that pre-placements be consistent with section 17 which requires that an IPRC consider whether placement in a regular class, with appropriate special education services: a) would meet the pupil's needs; and b) is consistent with the parents preferences, before considering the option of placement in a special class, integration be the first placement option considered.

Successful Practices

99.2.15 **Whereas:** MET has advised the Council that it proposes to initiate a program to recognize successful practices in special education.

There are many excellent examples of integration of exceptional pupils, including those with developmental disabilities, in Ontario schools.

Many administrators, teachers, resource and support staff require additional support to develop skills, knowledge and attitudes in support of the ministry policy on integration as it relates to exceptional pupils, including those with developmental disabilities.

Information about successful practice is one of the most positive and effective means of providing support to teachers and administrators to learn new skills, knowledge and attitudes.

Be it resolved that among the successful practices selected by MET for award recognition, some examples of the integration of exceptional pupils in the regular classroom with appropriate supports be included.

Transition Planning

99.2.19 **Whereas**: There are insufficient further education opportunities in Ontario for adults who have disabilities which severely affect their ability to learn.

Responsibility within the Ontario government for providing further education programs for these adults is not clearly defined.

These adults are typically offered placements in life skills programs and workshops which do not fill the needs of those who have the ability and desire to continue learning.

Be it resolved that Council request the Government of Ontario to clarify responsibility for providing programs and services (including educational programs and services) for adults who have disabilities which severely affect their ability to learn.

Council request the Ministry of Education and Training, in consultation with other ministries and with other disability related organizations, to develop an action plan for further full and part time post-school-leaving educational opportunities for students who have disabilities which severely affect their ability to learn, and that this action plan be co-ordinated with the ministry's transition planning initiatives and with the exceptions based funding pilot project for students with developmental disabilities.

Vocational Rehabilitation Services

99.2.16 **Whereas**: There is concern that the support services (including counselling) provided by secondary schools, colleges and universities to deaf students, students with physical disabilities and others are not fully effective. Council wishes to assess the situation in colleges and universities concerning the provision of these services before it recommends specific corrective action to the minister.
The Ministry of Education and Training has recently conducted a survey of

colleges and universities to determine the services which are available to students and potential students who are deaf, deafened and hard of hearing.

Be it resolved that Council requests the Minister to share with the Council the results of the recent study of support services for deaf students in colleges and universities.

99.2.17 **Whereas**: There is concern that the number and distribution of ASL and LSQ (i.e., French language) interpreters, particularly highly skilled interpreters, is currently in very short supply and is negatively affecting the ability of members of the deaf community to participate fully in school, work and the community.

Ontario interpreters are trained primarily at Ontario Colleges of Applied Arts and Technology.

Be it resolved that Council request the Ministry of Education and Training to work co-operatively with the Canadian Hearing Society and the Ontario Association for the Deaf in order to investigate the supply and demand of oral ASL and LSQ interpreters and real time captioners, particularly highly skilled interpreters and captioners, and that MET takes steps to ensure appropriate corrective action to ensure that the number and distribution of interpreters and captioners trained at Ontario Colleges of Applied Arts and Technology is consistent with anticipated needs.

99.2.18 **Whereas**: There is concern that there has been a reduction in career counselling services available to students with disabilities.

Vocational Rehabilitation Services (VRS) no longer provides this support.

College and university student support offices and secondary schools are not providing the same level and nature of services formerly offered by VRS.

Be it resolved that Council request the Minister to provide funding to the secondary schools, colleges and universities to enable guidance, student support and/or special needs services to provide career counselling for students with disabilities at a quality level which at least matches that formerly provided through Vocational Rehabilitation Services (VRS).

99.3.1 **Whereas**: The Ministry of Training, Colleges and Universities (MTCU) has provided Council with the results of an informal questionnaire to determine services for students who are deaf, deafened or hard-of-hearing.

Be it resolved that the MTCU also survey information on the services for deaf, deafened and hard-of-hearing francophone students in Ontario

99.3.2 **Whereas:** The Ministry of Training, Colleges and Universities (MTCU) has provided Council with the results of an informal questionnaire to determine services for students who are deaf, deafened or hard-of-hearing.

Be it resolved that the MTCU consider following up the informal survey with appropriate corrective action.

APPENDIX 1

MANDATE AND STRUCTURE OF THE COUNCIL

The Advisory Committee on Special Education was established in 1974 and has been renewed continually from that date, with a name change to the Minister's Advisory Council on Special Education in 1986. Following a thorough review in 1995, the structure and function of the Council were changed in 1996 and remained unchanged until some further changes were made during the Summer of 2000. The following describes the mandate and structure the Council as it existed during the 1999/2000 year.

The Council advises the Minister of Education on any matter related to the establishment and provision of special education programs and services for exceptional students, including the identification and provision of early intervention programs for students with special needs.

In particular, the Council:

-responds to proposals or positions of the Ministry of Education or other ministries, as submitted to the Council from time to time;

-identifies concerns in the delivery of special education programs and services for exceptional pupils and provides information, advice and recommendations for ministry consideration;

-submits an annual report and recommendations to the Minister; and

-meets up to three times a year for a maximum of three days per year.

The basis of membership on the Council was changed in 1996. Instead of seats for specific organizations, the Council now has:

-one seat for each of nine exceptionalities;

-one seat for each of nine professional categories;

-one seat for a student member;

-two non-voting seats for the Ministries of Health and Community and Social Services;

and

-two representatives each for the Francophone and Roman Catholic communities, appointed from among the members above.

Members are appointed by the Minister from nominations received from over 80 organizations with an interest in special education. Each member is responsible for liaising with and representing the interests of all organizations in his or her constituency. Details of the nomination and appointment process have been published by the ministry on its World Wide Web site at http://www.edu.gov.on.ca (see Minister's Advisory Council on Special Education under Agencies, Boards and Commissions).

In the Summer of 2000 some further revisions were made to the mandate and structure of the Council.

-Council's meeting time was increased to 4 ½ days per year allowing for three meetings of 1 ½ days each.

-The minister was mandated to appoint a member representing the Native community.

-The minister was mandated to invite the Ministry of Training, Colleges and Universities and the Children's Secretariat to join the Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Health and Long Term Care as non-voting members on the Council.

-The Council, with this revised structure was mandated for a five year period ending March 31, 2005.

Resolutions of the Minister's Advisory Council on Special Education: June 1999 to February 2000

APPENDIX 2

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION: MEMBERS
April 1, 1999 to March 31, 2000

Exceptionality/ Community of Interest Represented	Members
Exceptionalities	
Emotional/Behaviour Disorder	James Arthur
Pervasive Developmental Disorder, French Language Community	Raymand LeBlanc
Deaf & Hard of Hearing	Jonathan Samson
Learning Disabilities, All Exceptionalities, Chair	Lynn Ziraldo
Gifted	Joanne Lee
Developmental Disability	Patrick Worth
Blind & Low Vision	Diane McLeod
Physical Disability	Derryn Gill
Multiple Disabilities	Carol Clark
Student/Youth	Laurie Alphonse
Educator Groups	
Trustees, Vice Chair	John Hendry
Supervisory Officers, French Language Community	Jean-Luc Bernard
Principals	Terry Geddes
Teachers, Catholic Community	Suzan Garlock
Educational Assistants	Jeanne Robinson
Professional Support	
Medical	Greg Gillis
Psychologists	Janice Prock
Social Workers	Jane Loughborough
Speech and Language Pathologists	Susan Bassili
Non-Voting	
Ministry of Community and Social Services	Suzanne Hamilton
Ministry of Health and Long Term Care	Anna Burwash

Resolutions of the Minister's Advisory Council on Special Education: June 1999 to February 2000

APPENDIX 3

MINISTER'S ADVISORY COUNCIL ON SPECIAL EDUCATION SUBCOMMITTEES

April 1, 1999 - March 2000

SPECIAL EDUCATION FUNDING

John Hendry (chair)
Terry Geddes
Joanne Lee
James Arthur
Jean-Luc Bernard
Lynn Ziraldo (ex officio)
Diane McLeod

CURRICULUM

Susan Garlock (chair)
Terry Geddes
Joanne Lee
Derryn Gill
Lynn Ziraldo (ex officio)
Carol Clark
Jane Loughborough

INTERMINISTRY CO-ORDINATION

James Arthur (chair)
Janice Prock
Susan Bassili
Jeanne Robinson
Lynn Ziraldo (ex officio)
Laurie Alphonse
Raymond LeBlanc
Jane Loughborough
Greg Gillis
Diane McLeod

TRANSITIONS

Raymond LeBlanc (chair)
Derryn Gill
Jeanne Robinson
Pat Worth (with advisor Janice Strickland)
John Hendry
Laurie Alphonse
Greg Gillis
Lynn Ziraldo (ex officio)
Jonathan Samson

ACCOUNTABILITY AND GOVERNANCE

Terry Geddes (chair)
Susan Bassili
Jeanne Robinson
Joanne Lee
Jean-Luc Bernard
Pat Worth (with advisor Janice Strickland)
Lynn Ziraldo (ex officio)
Jonathan Samson

Resolutions of the Minister's Advisory Council on Special Education: June 1999 to February 2000

AD HOC COMMITTEES

SAFE SCHOOLS / CODE OF CONDUCT

Jeanne Robinson
Janice Prock
James Arthur
Greg Gillis
Terry Geddes
Jean Luc Bernard
Lynn Ziraldo (ex officio)

SPECIAL EDUCATION HANDBOOK

Joanne Lee (chair)
Carol Clark
Janice Prock
Derryn Gill
Lynn Ziraldo
Susan Bassili
Susan Garlock

EDUCATIONAL ASSISTANTS

Jeanne Robinson (chair)
Susan Garlock
Terry Geddes
Jean Luc Bernard
Lynn Ziraldo (ex-officio)

TRANSPORTATION

Derryn Gill
Diane McLeod
Carol Clark

GRADE TEN TEST OF READING AND WRITING

Janice Prock. (chair)
Raymond LeBlanc
Terry Geddes
Joanne Lee
Carol Clark

STATISTICS

Raymond LeBlanc (Chair)
Jane Loughborough
Susan Bassili
Janice Prock

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

PRÉSENTÉ À LA MINISTRE

11 septembre 2000

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 11 septembre 2000

L'honorable Janet Ecker, ministre
Ministère de l'Éducation
22e étage, édifice Mowat, 900, rue Bay
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Objet : Rapport annuel du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté concernant les activités de l'exercice 1999-2000.

Au nom des membres du Conseil, je tiens à vous remercier de votre participation active aux travaux du Conseil, ainsi que des nombreuses possibilités qui nous ont été offertes, à moi-même et aux autres membres du Conseil, de contribuer à l'élaboration des politiques de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Nous avons récemment reçu le décret prolongeant de cinq ans le mandat du Conseil jusqu'en mars 2005. Nous sommes particulièrement satisfaits que le gouvernement ait reconnu la nécessité pour le Conseil de se réunir plus souvent afin de mieux élaborer les avis que nous devons vous donner sur les questions de l'éducation de l'enfance en difficulté. Nous apprécions aussi la présence au Conseil d'un représentant autochtone comme membre avec droit de vote, et de représentants du ministère de la Formation et des Collèges et Universités et du Secrétariat à l'enfance comme membres sans droit de vote.

Comme par le passé, le rapport ci-joint comprend un message qui vous est destiné concernant certaines des observations et recommandations principales du Conseil, et décrit brièvement les activités de 1999-2000.

Il me tarde de vous rencontrer sous peu pour discuter des questions soulevées par le Conseil et qui sont résumées ici. Je profite de l'occasion pour vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil, qui aura lieu les 17 et 18 octobre 2000.

Veuillez agréer, Madame la ministre, mes sentiments les plus distingués.

Lynn Ziraldo, présidente du Conseil

Lynn Ziraldo, 9 ElstonCourt, Richmond Hill ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Téléc. : (905) 770-9377

TABLE DES MATIÈRES

	Lettre d'accompagnement	
Partie 1 :	Message du Conseil à la ministre	1
Partie 2 :	Activités du Conseil en 1999-2000	10
Partie 3 :	Résolutions du Conseil en 1999-2000	15
Annexe 1 :	Mandat et structure du Conseil	29
Annexe 2 :	Membres du Conseil en 1999-2000	31
Annexe 3 :	Sous-comités du Conseil consultatif de la ministre en enfance en difficulté	32

PARTIE 1 : MESSAGE DU CONSEIL À LA MINISTRE

Madame la ministre,

Dans le cadre de notre mandat[1], nous croyons qu'il nous incombe de constater les pratiques exemplaires ainsi que les problèmes que doit résoudre le milieu de l'enfance en difficulté, et de vous recommander les mesures appropriées en réponse à l'information fournie. Vous trouverez ici les points saillants de quelques-unes des observations et des prises de position importantes du Conseil au cours de l'exercice 1999-2000 et de la première partie de l'année 2000-2001. En vue de favoriser le plus possible nos échanges continus, nous mettons l'accent sur les sujets d'intérêt pour le conseil au moment de la rédaction du présent rapport (été 2000). Une liste complète des résolutions adoptées par le Conseil au cours de l'exercice 1999-2000 est présentée à la Partie 3 du rapport.

Priorités du Conseil en 1999-2000

Lors des réunions du Conseil, chaque membre est invité à présenter un rapport sur les consultations récentes effectuées auprès des organismes de son milieu. Ces rapports sont mis en commun pour faire en sorte que les perceptions des pratiques efficaces et des sujets de préoccupation soient portées à la connaissance de tous les membres. Chaque année, lors de sa réunion de juin, le Conseil examine les nouveaux sujets de préoccupation de ses membres et dresse une brève liste des priorités pour l'année qui vient.

Lors de sa réunion du 17 juin 1999, le Conseil a défini les priorités de son travail pour l'année 1999-2000 :

financement de l'éducation de l'enfance en difficulté;
politiques et le curriculum de l'élémentaire et du secondaire;
transition des élèves (au cours de leurs études élémentaires et secondaires, puis transition de l'école au monde du travail, à des études postsecondaires et à la vie en communauté);
coordination interministérielle (prestation de services de soutien aux élèves en difficulté);
gestion et redevabilité des conseils scolaires touchant l'éducation de l'enfance en difficulté.

Pour chacune de ces priorités, le Conseil a un sous-comité permanent actif. Les sous-comités se réunissent en fonction des besoins, généralement par le biais de téléconférences, afin d'étudier les questions proposées et préparer des résolutions qui seront soumises à l'attention de tous les membres du Conseil lors de ses prochaines réunions ordinaires.

Lors de sa réunion du 15 juin 2000, le Conseil a réexaminé ses priorités et défini les cinq priorités suivantes pour l'année 2000-2001 :

financement de l'éducation de l'enfance en difficulté (particulièrement les profils des élèves concernant l'AAS et le processus de validation);
redevabilité et normes;
curriculum et évaluation;

---

[1]Une description du mandat et de la structure du Conseil est présentée à la fin du rapport (Annexe 1).

coordination interministérielle des services (à la lumière de la révision de la NPP 81 et de l'annonce du 27 janvier 2000 par la ministre);
aide à la transition des élèves (à l'école, entre les écoles et après l'école).

Le rôle des comités permanents du Conseil continue d'évoluer pour tenir compte de ces priorités nouvelles. En outre, un certain nombre de sous-comités spéciaux ont été constitués afin de s'occuper de questions particulières telles que le Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté, le rôle des aides-enseignantes et aides-enseignants, le transport des élèves en difficulté et les statistiques concernant l'éducation de l'enfance en difficulté.

Les sections qui suivent sont présentées dans l'ordre des cinq sujets de préoccupation prioritaires du Conseil et mettent l'accent sur les préoccupations nouvelles qui orienteront ses délibérations en 2000-2001.

Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil maintient son appui aux notions de transparence et de transfert du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté qui sous-tendent le modèle de financement axé sur les besoins des élèves. Le Conseil approuve les augmentations du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté accordées depuis deux ans par le gouvernement. La décision de garantir aux conseils scolaires les AAS de 2000-2001 au niveau minimum de 1999-2000 a aussi été très utile aux conseils scolaires dans leur planification des programmes d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté en 2000-2001.

Nous reconnaissons que les élèves en difficulté auront toujours des besoins additionnels susceptibles d'être comblés par un financement accru. Mais nous nous intéressons principalement aux mécanismes de distribution des fonds accordés.

La principale source de préoccupation concerne le processus d'identification et de distribution du volet de la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté qui concerne l'allocation d'aide spécialisée (AAS). Il s'agit essentiellement des profils des élèves bénéficiant d'une AAS, des exigences relatives à l'évaluation et du processus de validation.

L'an dernier, nous avons souligné qu'il y avait une confusion considérable chez les responsables des conseils scolaires et les parents concernant le but des profils des élèves. Les parents nous ont informés que les critères de l'AAS étaient limitatifs et qu'ils craignaient que les élèves qui ne correspondaient pas tout à fait aux profils même si c'etait à un point mineur ne puissent profiter des programmes et services requis. Au cours de l'année dernière, les indices se sont multipliés pour établir que cela s'est effectivement produit. Malgré l'annonce par la ministre, le 27 janvier 2000, que le financement de l'AAS pour 2000-2001 ne serait pas lié à des élèves en particulier, un grand nombre de responsables des conseils scolaires continuent d'informer les parents que les programmes et services à l'enfance en difficulté nécessaires ne peuvent être fournis à leur enfant parce que le ministère (par le biais de son processus AAS) a déterminé que leur enfant n'est pas autorisé à profiter de ces programmes ou services. Il semble que le message du ministère n'est pas compris par un nombre important d'enseignantes et enseignants, de directrices et directeurs d'écoles, l'administration des conseils scolaires et de parents.

Nous avons aussi souligné l'an dernier que les parents s'inquiètent de ce que les programmes et services soient identifiés dans le plan d'enseignement individualisé des élèves que dans le seul but d'obtenir des fonds, et que certains conseils scolaires peuvent utiliser ces fonds à d'autres fins. Il semble que cette pratique se soit propagée, comme nous le craignions. Nous avons reçu un certain nombre de rapports indiquant que des plans d'enseignement individualisé ont été élaborés dans le but non pas de refléter les besoins des élèves, mais pour avoir accès aux fonds provenant de l'AAS.

Nous prévoyons que les mesures récentes prises par le ministère afin de ne pas lier le financement de l'AAS à des élèves en particulier donneront aux conseils scolaires une souplesse accrue dans la répartition des fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté, mais nous croyons que l'utilisation du PEI des élèves en vue de justifier les demandes au titre de l'AAS peuvent continuer à fausser le processus de planification des programmes pour les élèves.

En vue d'atteindre une certaine mesure d'objectivité dans les décisions de financement de l'AAS, le ministère a exigé une évaluation psychologique ou médicale et la documentation d'un diagnostic particulier pour un certain nombre d'anomalies. L'expérience montre que les évaluations médicales ou psychologiques effectuées à des fins d'identification et de placement n'exigent pas nécessairement (et ne comportent donc pas toujours) le diagnostic requis pour les besoins de la documentation des demandes d'AAS. Les conseils scolaires nous ont informés que cela peut entraîner une diversion des services psychologiques, de travail social et autres services de soutien pour les besoins de la réévaluation des élèves ou la rédaction des rapports à des fins de financement. Nous avons également appris que des parents ont été informés par leur conseil scolaire que les programmes et services à l'enfance en difficulté ne peuvent être fournis à leur enfant que s'ils obtiennent une évaluation de source privée qui répond aux critères de financement de l'AAS. Nous savons que le ministère a clarifié la nécessité des évaluations en précisant que pour les troubles permanents tels que l'autisme ou les anomalies du développement, un diagnostic initial accompagné d'évaluations scolaires à jour constituera un document justificatif suffisant. Nous invitons instamment le ministère à continuer à suivre de près cette question pour que la documentation requise au titre de l'AAS soit bien comprise par les conseils scolaires et que les enfants ne soient pas réévalués exclusivement à des fins de financement.

Un quatrième sujet important de préoccupation s'est imposé lors du processus de validation du financement 2000-2001 qui s'est déroulé au printemps 2000. Les profils AAS ont été élaborés en vue d'offrir des directives claires et objectives aux conseils scolaires dans la sélection et la documentation concernant les élèves ayant des besoins élevés aux fins du financement AAS. Dans son rapport de l'an dernier, le Conseil s'est inquiété de ce que le ministère n'avait pas suivi l'avis de son équipe de spécialistes (dont faisaient partie les membres du Conseil) et avait restreint les critères d'admissibilité dans un certain nombre de profils. Nous invitions le ministère à réexaminer sa décision. En janvier de cette année, la ministre a annoncé sa décision de n'apporter aucun changement aux profils afin de procurer aux conseils scolaires la stabilité nécessaire. Cette décision a effectivement assuré la stabilité, mais elle a maintenu des injustices perçues pour un certain nombre d'anomalies, notamment les troubles affectifs et de comportement, les troubles d'apprentissage et les troubles du développement. Nous demandons à nouveau instamment une révision des profils, surtout dans ces trois domaines.

Cette année, en préparant la validation des demandes de financement d'AAS, le personnel du ministère et les responsables de la validation ont examiné avec soin les profils et élaboré des orientations additionnelles à l'intention des responsables de la validation afin d'assurer l'application uniforme des profils. Si le but déclaré était d'assurer l'uniformité des décisions de validation dans tous les conseils scolaires, il y a également eu certaines conséquences additionnelles. Les orientations à l'intention des responsables de la validation ont été perçues par un grand nombre de responsables des conseils scolaires comme des critères additionnels non publiés limitant davantage le nombre d'élèves acceptés au titre de l'AAS. Si ces critères additionnels avaient été connus au préalable, de vains efforts considérables de la part des conseils scolaires et des parents auraient pu être évités. Les conséquences de ces décisions semblent avoir été les plus importantes dans le domaine des troubles du développement, ou un Q.I. en percentile semble avoir été adopté sans avoir été annoncé par le ministère. Nous demandons instamment au ministère de publier à l'avenir tous ses critères.

Le Conseil reconnaît les difficultés importantes associées à l'amélioration du processus du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté pour qu'il atteigne les buts visés. Il nous tarde de travailler avec le personnel du ministère, par le biais de notre sous-comité du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, en vue de combler les écarts entre la formule actuelle de financement et l'application des fonds de façon à répondre aux besoins des élèves auxquels les fonds sont destinés. Lorsque ces écarts existent, il nous faut déterminer si les conseils scolaires sont en mesure de répondre aux besoins dans le contexte actuel, et promouvoir les changements nécessaires afin de mettre en place un processus de financement qui répond aux besoins des élèves tout en favorisant la redevabilité.

Redevabilité et normes

Le Conseil apprécie particulièrement le sens du devoir de la ministre Ecker, et des anciens ministres Johnson et Snobelen, manifesté par leur présence à chaque réunion du Conseil et leurs échanges en toute franchise avec ses membres au sujet des initiatives gouvernementales. Nous apprécions également beaucoup le sens de redevabilité du personnel du ministère, qui fournit des réponses écrites à chacune des résolutions du Conseil. L'accès de la présidente et des membres du Conseil au personnel du ministère est également excellent, tout comme le soutien du personnel du ministère au Conseil lors des réunions. Les actes de la ministre et du personnel du ministère sont un exemple positif pour le Conseil et les conseils scolaires, au moment où le ministère poursuit son objectif visant à accroître la responsabilisation dans l'ensemble du système d'éducation.

Le Conseil s'est réjoui de l'annonce faite par la ministre, le 27 janvier 2000, concernant l'élaboration par le ministère de normes pour les plans d'enseignement individualisé, les plans des conseils scolaires de l'éducation de l'enfance en difficulté et les normes des programmes pour chaque domaine d'anomalie. Nous nous réjouissons d'avance de collaborer étroitement avec le personnel du ministère dans l'élaboration de ces normes, qui pourront apporter aux programmes et services à l'enfance en difficulté dans tous les conseils scolaires la cohérence tant attendue. Comme dans le cas des lois et règlements actuels du gouvernement touchant l'éducation de l'enfance en difficulté, sans mesures de contrôle et d'exécution de la part du ministère, les conseils scolaires peuvent mettre du temps à appliquer les normes, surtout en l'absence de ressources financières suffisantes. Si le financement existe ou s'il y a d'autres obstacles à la mise en oeuvre, le contrôle effectué par le ministère permettra de les révéler et de prévoir les mesures correctives nécessaires.

Le Conseil appuie également la révision minutieuse par le ministère des plans de 1999 de l'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires. Nous attendons la publication par le ministère de son rapport sur cette révision. Nous recommandons au ministère de poursuivre cet examen minutieux des plans des conseils scolaires de l'éducation de l'enfance en difficulté pour l'an 2000 et les années ultérieures. Le Conseil entérine particulièrement la pratique du ministère, instaurée avec les plans de 1999, d'examiner les observations concernant les plans présentées par les comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED) des conseils scolaires.

En 1997, le règlement 464/97 a augmenté le rôle des CCED dans les conseils scolaires, obligeant les conseils scolaires à consulter leur CCED au sujet de leurs budgets, leurs états financiers et leurs plans de l'éducation de l'enfance en difficulté. Les membres des CCED nous ont informés qu'ils ont besoin d'une formation et de lignes directrices afin de contribuer de façon optimale aux processus d'établissement des budgets et de planification de l'éducation de l'enfance en difficulté dans les conseils scolaires. Nous reconnaissons la détermination du ministère d'assurer la formation des membres des CCED et celle du personnel des conseils scolaires concernant les nouvelles normes du PEI et du plan relatif à l'éducation de l'enfance en difficulté. Nous sommes heureux de voir que cette formation comprendra le rôle de responsabilisation des CCED prévu dans le règlement 464/97, et il nous tarde de travailler avec le personnel du ministère à l'élaboration et à la diffusion de cette formation.

La réduction manifeste de l'éventail des possibilités de placement pour les élèves en difficulté (que nous avons signalée dans notre rapport de l'an dernier) continue d'être un sujet de préoccupation. Trop souvent, les élèves en difficulté sont tenus de s'inscrire aux programmes que les conseils choisissent d'offrir, et non aux programmes dont ils ont le plus besoin. Nous invitons instamment le ministère, par le biais de ses normes pour les plans d'enseignement individualisé et les plans des conseils scolaires de l'éducation de l'enfance en difficulté, à suivre de près cette question et à exiger que tous les conseils scolaires offrent ou achètent les programmes et services requis par leurs élèves. Un autre sujet de préoccupation pour certains de nos membres concerne les normes des programmes que le ministère est en voie d'élaborer, qui ne doivent pas être rédigées pour encourager une forme de placement plutôt qu'une autre. Les normes des programmes ne doivent pas présupposer ou exiger un placement distinct ou un placement entièrement intégré; elles doivent contribuer au succès des programmes dans tout l'éventail des placements possibles.

Dans le rapport de l'an dernier, nous avons souligné la nécessité de fournir aux parents une orientation claire sur la procédure à suivre en cas de désaccord avec leur école ou leur conseil scolaire sur des questions autres que l'identification et le placement de leurs enfants. Trop souvent, les parents ne connaissent pas les avenues à emprunter en cas de désaccord sur des questions telles que les PEI sur le bulletin scolaire, les attitudes du personnel enseignant ou les tests provinciaux. Nous espérons que les orientations nécessaires figureront dans le Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté. Comme ce manuel est un document volumineux destiné principalement aux conseils scolaires, il ne sera peut-être pas facilement accessible à tous les parents. Cette information est donc également requise sur le site web du ministère. Nous recommandons aussi au ministère d'envisager l'obligation pour les conseils scolaires de la faire figurer dans les guides des parents.

Curriculum et évaluation

Le Conseil tient à féliciter le ministère d'avoir mené à bien les nouveaux documents du curriculum élémentaire et secondaire. Nous croyons que la précision accrue de ces documents sera utile aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation, aux parents et aux élèves de toute la province. Mais cette rigueur nouvelle dans la spécificité des attentes d'apprentissage, conjuguée aux tests provinciaux et au bulletin scolaire de l'Ontario, accroît le défi du système scolaire dans l'identification des élèves en difficulté et la mise sur pied des programmes et services à l'enfance en difficulté dont ils ont besoin pour réussir à l'école.

Nous avons expliqué ailleurs nos inquiétudes concernant le fait que l'information pertinente requise par les enseignantes et enseignants chargés de cours au sujet des adaptations pour les élèves en difficulté n'ait pas été publiée dans les programmes-cadres du ministère, mais plutôt dans un document d'accompagnement distinct intitulé *Planification des programmes et évaluation, 9e à 12e année*. Le Conseil reconnaît que le ministère s'est engagé à faire imprimer ce document en nombre suffisant pour que chaque membre du personnel enseignant de la province en ait un exemplaire. Mais nous pensons que ce n'est pas là la meilleure solution. Nous croyons que le fait de dissocier des programmes-cadres le matériel relatif à l'éducation de l'enfance en difficulté est représentatif d'une façon déplorable et désuète de considérer l'éducation de l'enfance en difficulté comme quelque chose de distinct qui n'intéresse pas les activités régulières de l'école. Par contre, le Conseil se réjouit de la démarche suivie par le ministère dans les documents *Les écoles secondaires de l'Ontario* et *Des choix qui mènent à l'action*, qui entremêlent du début à la fin les adaptations pour les élèves en difficulté. Nous nous réjouissons aussi de l'approche adoptée dans le planificateur Guide de l'enfance en difficulté du palier élémentaire, qui permet au personnel enseignant d'avoir accès, à partir de n'importe quel endroit du planificateur, à l'excellent matériel de l'éducation de l'enfance en difficulté. Nous espérons que le document *Planification des programmes et évaluation* sera le dernier document du ministère à isoler l'éducation de l'enfance en difficulté des programmes réguliers.

Le Conseil s'inquiète toujours des possibilités qui sont offertes aux élèves qui se seraient inscrits auparavant à des cours de niveau fondamental. Nous savons que les conseils scolaires peuvent élaborer des cours à l'échelon local en français, en mathématiques et en sciences pour ces élèves, et qu'ils peuvent recourir à d'autres stratégies comme la substitution de cours ouvrant droit à des crédits. Nous sommes également encouragés par l'élaboration prévue de stratégies de l'emploi et d'un passeport-formation, qui devrait offrir une autre possibilité aux élèves qui n'obtiennent pas un diplôme ou un certificat d'études secondaires de l'Ontario. Nous prions à nouveau le ministère de vérifier cette question avec attention et de prendre les mesures qui s'imposent en vue de s'assurer que ces élèves reçoivent les programmes et services dont ils ont besoin.

L'an dernier, le Conseil a exprimé sa crainte que la mise en oeuvre du test de lecture et d'écriture en 10e année ne pénalise injustement les élèves en difficulté. Le Conseil a révisé la politique d'adaptation préliminaires présentées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) et a identifié et communiqué à l'OQRE un certain nombre de préoccupations importantes qui pourraient faire de ce test un obstacle systémique à l'obtention d'un diplôme pour certains élèves ayant un handicap. Les politiques proposées telles que le simple fait de doubler le temps prévu pour les élèves en difficulté et d'interdire au personnel enseignant d'expliquer les instructions dénote un manque fondamental de clarté concernant la

nature même du test et la notion des compétences linguistiques que le test entend évaluer. Le Conseil se réjouit de la décision selon laquelle l'année 2000-2001 sera une année d'essai pour le test et invite le ministère et l'OQRE à aller de l'avant avec la plus grande prudence dans ce domaine très sensible. Nous attendons avec impatience les résultats de cette essai, et nous avons hâte de discuter des implications des politiques indiquées avec l'OQRE et le ministère.

Coordination des services

Le Conseil apprécie l'excellent travail accompli par le ministère dans la révision interministérielle des services auxiliaires de santé et psychosociaux offerts en milieu scolaire, actuellement régis par la Note Politique/Programmes 81 (1984) et les lignes directrices interministérielles sur la prestation des services d'orthophonie (1987). Nous apprécions particulièrement la participation active des membres du Conseil et des autres membres des milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux au comité directeur et aux trois groupes de travail. Nous attendons avec impatience le moment de réviser le rapport du comité directeur. Enfin, le Conseil s'est réjoui de l'annonce faite par la ministre, le 27 janvier 2000, sur le rôle principal que jouera le ministère de l'Éducation dans la coordination des services des secteurs de la santé et des services sociaux offerts aux élèves en milieu scolaire. Nous nous réjouissons d'avance de collaborer avec les ministères concernés dans la mise en oeuvre des recommandations découlant de la révision de la NPP 81 et l'amélioration de la coordination des services entre les ministères et les secteurs.

Le Conseil apprécie également la participation à ses réunions et aux réunions de ses sous-comités (en particulier le sous-comité sur la coordination interministérielle) des représentantes et représentants du ministère de la Santé, du ministère des Services sociaux et communautaires et du Bureau des services intégrés pour enfants. Nous soulignons aussi avec plaisir la révision de la liste des membres du Conseil, qui comprend maintenant le Secrétariat à l'enfance et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, qui se joindront aux représentantes et représentants des ministères de la Santé et des Soins de longue durée et des Services sociaux et communautaires en qualité de membres du Conseil sans droit de vote.

Transitions des élèves

Le Conseil attend toujours la publication des documents *Guide Planifier pour la transition* et *Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté*, du ministère de l'Éducation. Nous avons appris des parents et des responsables des conseils scolaires que certains conseils scolaires attendent la publication du guide sur le plan de la transition avant de prendre des mesures importantes pour la mise en oeuvre des plans de transition. Nous sommes d'avis que le retard apporté à la publication de ce document indique aux conseils scolaires que le ministère n'est pas sérieux au sujet de ses exigences réglementaires pour les plans de transition. Nous prions instamment le ministère de procéder sans délai à la publication de ce document (et du Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté).

Autres questions

Les membres du Conseil accueillent avec plaisir les dispositions de la *Loi sur la sécurité à l'école* et de ses règlements en ce qui concerne les élèves en difficulté. Ils s'inquiètent particulièrement de ce que, nonobstant ces dispositions, la mise en oeuvre de cette loi puisse entraîner des mesures malheureuses (suspension ou expulsion) à l'endroit des élèves qui ont besoin d'aménagements ou de stratégies appropriées en raison de leurs perturbations affectives et de leurs troubles du comportement. Nous prenons acte de la détermination du ministère d'offrir l'orientation nécessaire aux conseils scolaires dans l'application de la *Loi sur la sécurité à l'école* relativement aux élèves en difficulté, et nous sommes impatients de travailler avec le personnel du ministère à cette tâche importante.

Comme nous l'avons souligné dans notre rapport de l'an dernier, le personnel du ministère a préparé des lignes directrices préliminaires qui fourniraient une aide considérable aux représentantes et représentants du milieu de l'éducation dans la mise en oeuvre de la *Loi sur la sécurité à l'école* pour les élèves en difficulté. Il s'agit du document *Monographie n° 5 sur l'éducation de l'enfance en difficulté*. Le Conseil aimerait que ce document soit révisé à la lumière de la *Loi sur la sécurité à l'école*, et diffusé le plus tôt possible aux conseils scolaires en vue de minimiser les possibilités d'application malheureuse des dispositions de la *Loi sur la sécurité à l'école* aux élèves en difficulté. Idéalement, les principes de base de la Monographie n° 5 devraient être étroitement liés aux politiques des écoles et des conseils scolaires sur la sécurité à l'école.

– **Défis des conseils scolaires de langue française**

Les conseils scolaires de langue française signalent un certain nombre de défis particuliers qu'ils doivent assumer pour répondre aux besoins de leurs élèves en difficulté, qu'ils estiment insuffisamment financées par le modèle de financement actuel.

1. Comme le personnel de langue française est peu nombreux dans la province, la plupart des conseils scolaires de langue française doivent faire l'achat des services requis. Les professionnels nécessaires venant généralement de la région d'Ottawa ou du Québec, le conseil scolaire doit assumer les frais de déplacement et d'hébergement, en plus des honoraires pour le service.

1. Les distances géographiques couvertes par les conseils de langue française augmentent les coûts de la préparation des dossiers des demandes d'AAS et de la prestation des services directs aux écoles. Les professionnels concernés passent beaucoup de temps sur la route, ce qui réduit le temps consacré à l'école et aux élèves.

1. Certains conseils scolaires de langue française doivent offrir des programmes coûteux à des élèves parce que les programmes appropriés offerts par d'autres conseils scolaires sont trop éloignés et qu'il n'y a pas d'autres élèves qui présentent la même anomalie. Ces programmes individualisés font souvent appel à des services professionnels spécialisés et peuvent nécessiter un financement pour la formation professionnelle relative aux besoins précis des élèves.

1. Il y a un manque de programmes de soins et de traitement en langue française (programmes relevant de l'article 19). C'est pourquoi les élèves qui seraient orientés

vers des établissements de soins et de traitement par d'autres conseils scolaires doivent souvent être gardés sur place par les conseils de langue française, qui leur offrent des programmes appropriés coûteux. Le coût des services offerts à ces élèves en classe régulière dépasse souvent le financement reçu par le biais de l'AAS.

Nous vous remercions, Madame la ministre, de l'occasion qui nous est offerte de vous présenter notre rapport. Nous apprécions toujours vivement l'aide que vous apportez au Conseil et la collaboration du personnel du ministère de l'Éducation, et nous nous réjouissons de collaborer étroitement avec vous.

Lynn Ziraldo, présidente
au nom du Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté

PARTIE 2 : ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 1999-2000

Membres du Conseil

Au cours de l'exercice 1999-2000, trois changements ont été apportés à la liste des membres du Conseil :

M. Jim Roots, membre sortant, a été remplacé par M. Jonathan Samson comme représentant des personnes sourdes et malentendantes;
M^me^ Beverly Ginou, membre sortant, a été remplacée par M^me^ Diane McLeod comme représentante des personnes aveugles et de basse vision;
M. John Wilhelm, membre sortant, a été remplacé par M^me^ Jane Loughboroug comme représentante des travailleuses et travailleurs sociaux.

La liste des membres du Conseil à la fin de l'exercice 1999-2000 est présentée à l'Annexe 2.

Réunions[1]

Le Conseil a tenu ses réunions le 17 juin 1999, le 21 octobre 1999 et le 17 février 2000.

Voici quels étaient les sujets à l'ordre du jour de la réunion du 17 juin 1999 :

NPP 81
Projet « Special Needs Opportunity Window » (SNOW)
Modèle de financement et révision de l'AAS
Politiques du palier élémentaire
Esquisses de cours/Curriculum
Bulletin scolaire au palier secondaire
Évaluation et comptes rendus
Appui pour un niveau de rendement plus élevé
Politique sur le relevé de notes de l'Ontario
Enseignants-guides
Plan de cheminement annuel
Service communautaire (NPP 124A)
Pratiques exemplaires
Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté

---

[1]On peut se procurer une copie des procès-verbaux de ces réunions en anglais ou en français en s'adressant à M^me^ Savitri Ramhit, coordonnatrice administrative, Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté, 15^e^ étage, Édifice Mowat, 900, rue Bay, Toronto (Ontario) Canada M7A 1L2; téléphone : (416) 325-2784; courriel : savitri.ramhit@edu.gov.on.ca

Voici quels étaient les sujets à l'ordre du jour de la réunion du 21 octobre 1999 :

- Partenariat pour la mise en oeuvre du curriculum
- Transport
- Planificateur curriculaire au palier élémentaire
- Programmes-cadres du palier secondaire en 11e et 12e année
- Esquisses de cours
- Évaluation et comptes rendus
- Statistiques sur la redevabilité financière
- Élèves de plus de 21 ans
- Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté
- Sécurité à l'école
- Plans des conseils scolaires de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Guide Planifier pour la transition
- Révision de la NPP 81
- Révision du règlement 298/Effectif des classes

Voici quels étaient les sujets à l'ordre du jour de la réunion du 17 février 2000 :

- Test de lecture et d'écriture en 10e année
- Mise à jour du guide sur le curriculum du palier secondaire, la planification et l'évaluation
- Curriculum de 11e et 12e année
- Plan de mise en oeuvre du Conseil du partenariat
- Cheminement pour les élèves du palier secondaire qui risquent de ne pas obtenir leur diplôme
- Annonce concernant l'amélioration de la qualité et de la responsabilité pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- Rapport sur le modèle de financement de l'éducation de l'enfance en difficulté pour les conseils scolaires de langue française
- Testing pour le personnel enseignant

L'honorable Janet Ecker, ministre de l'Éducation, a rencontré les membres du Conseil lors des réunions du 21 octobre 1999 et du 17 février 2000 pour un échange sur les questions relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté et les réalisations du gouvernement touchant la réforme de l'éducation et ses initiatives actuelles pour l'éducation de l'enfance en difficulté. Les membres du Conseil ont été rassurés et ravis d'entendre la ministre manifester son engagement personnel pour les élèves en difficulté et sa reconnaissance du rôle du Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Sous-comités

Cinq sous-comités permanents ont joué un rôle actif :

- Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Curriculum
- Coordination interministérielle
- Transitions
- Redevabilité et gestion

En outre, six comités spéciaux ont été constitués pour s'occuper de problèmes particuliers :

- Sécurité à l'école/Code de conduite
- Aides-enseignantes et aides-enseignants

Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté
Transport
Test de lecture et d'écriture en 10e année
Statistiques

Les noms des membres des comités et des sous-comités figurent à l'Annexe 3.

Résolutions

Lors de ses trois réunions tenues en 1999-2000, le Conseil a adopté 37 recommandations officielles à la ministre sous forme de résolutions. Les résolutions du Conseil sont présentées à la Partie 3 du présent rapport.

Consultations

La présidente du Conseil, Lynn Ziraldo, et d'autres membres du Conseil ont rencontré à plusieurs reprises les cadres supérieurs du ministère afin de s'assurer que les perspectives, les préoccupations et les recommandations du Conseil soient bien comprises de la part des personnes qui ont la responsabilité de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques et des programmes.

Le Conseil a assuré la présence de représentantes et représentants aux réunions de consultation du ministère sur divers sujets, notamment la réforme du financement de l'éducation, le curriculum, le bulletin scolaire de l'Ontario et le test provincial de compétences linguistiques.

Les membres du Conseil ont pris la parole devant divers auditoires dans toutes les régions de l'Ontario pour les renseigner sur le Conseil et solliciter leurs avis. Ils ont aussi continué de réunir des renseignements sur les pratiques exemplaires et sur les préoccupations du milieu de l'éducation de l'enfance en difficulté en vue de mieux comprendre ces questions et d'aider le Conseil à déterminer ses orientations pour les années à venir. On trouvera un modèle du formulaire utilisé par les membres du Conseil pour faire rapport sur ces consultations à la page 12 du présent rapport.

Auto-évaluation

Le Conseil a également poursuivi ses travaux d'évaluation continue de sa propre efficacité. Un résumé des observations d'évaluation des membres du Conseil est remis à tous les membres et au personnel du ministère après chaque réunion. On trouvera un modèle du formulaire utilisé par les membres du Conseil pour résumer leurs observations d'évaluation à la page 13 du présent rapport.

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

COMMUNICATION : COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : _____

PRATIQUES EXEMPLAIRES/CE QUI FONCTIONNE BIEN DANS L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	DÉFIS/PROBLÈMES À RÉSOUDRE

Prière de remettre à Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, , Richmond Hill ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Téléc. : (905) 770-9377

CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

ANALYSE F.F.P.M.

RÉUNION _____

FORCES	***FAIBLESSES***
POSSIBILITÉS	***MENACES***

Prière de remettre à Lynn Ziraldo, 9 Elston Court, , Richmond Hill ON L4C 8A6
(905) 884-7933 Téléc. : (905) 770-9377

PARTIE 3 : RÉSOLUTIONS, JUIN 1999 – FÉVRIER 2000

Au cours de la période de juin 1999 à février 2000, le Conseil a adopté 37 résolutions, qui sont présentées selon le classement qui suit :

Sujet	Page
Troubles du comportement	17
Curriculum et évaluation	17
Intervention précoce et services intégrés pour enfants	19
Financement	19
Plan d'enseignement individualisé	22
Élèves qui ne visent pas l'obtention d'un diplôme	23
Perfectionnement professionnel	23
Documents ressources	23
Comité consultatif pour l'enfance en difficulté	23
Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté	24
Plans de l'éducation de l'enfance en difficulté	25
Pratiques exemplaires	25
Plan de transition	26
Services de réadaptation professionnelle	27

Troubles du comportement

00.1.1 **Considérant** que l'Ontario ne dispose pas de données décrivant avec précision les élèves qui ont des troubles graves du comportement, que les statistiques sur les suspensions, les expulsions et les incidents violents n'indiquent pas le nombre d'élèves concernés présentant des troubles du comportement comme catégorie d'anomalies, et qu'aucune donnée n'indique le niveau des besoins ou les tendances en milieu urbain ou rural ou dans les autres régions géographiques;

que les modèles de prestation des services sont actuellement fondés sur des hypothèses et des perceptions à propos de cette population;

Il est résolu qu'un groupe de travail soit constitué comprenant des représentantes et représentants de l'Ontario Council for Children with Behavioural Disorders et des ministères de l'Éducation, de la Santé, des Services sociaux et communautaires et des Services correctionnels aux fins suivantes :

élaborer une enquête provinciale sur les troubles du comportement qui sera communiquée à l'ensemble des conseils scolaires de district et des administrations scolaires de l'Ontario, et remise à temps pour un deuxième forum annuel sur les troubles du comportement en juin 2001;

établir des catégories de troubles du comportement répondant aux besoins des quatre ministères pour la collecte des données en vue d'isoler les tendances dans toute la province;

intégrer dans le rapport annuel d'octobre du ministère de l'Éducation des données précises sur cette population d'élèves à partir des catégories des troubles de comportement établies;

et que ces données servent de base à la création d'un continuum de services pour les élèves qui présentent des troubles du comportement.

Curriculum et évaluation

99.2.5 **Considérant** qu'une bonne adaptation sociale plus tard dans la vie est fondée sur l'acquisition précoce des habiletés à la communication et des habiletés sociales, et que l'école constitue le milieu le plus efficace et économique pour l'acquisition de ces habiletés;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation envisage l'intégration au curriculum, dès le plus jeune âge possible, d'une formation aux habiletés sociales et à la communication.

99.3.3 **Considérant** que les instituts d'été de 1999 ont été bien accueillis par le personnel enseignant et que la formation est la clé de la mise en oeuvre d'un nouveau curriculum;

Il est résolu que le modèle des instituts d'été adopté pour la mise en oeuvre du curriculum élémentaire et secondaire soit repris pour l'été 2000 et axé sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

99.3.5 **Considérant**

- que les élèves identifiés comme élèves en difficulté en Ontario ont le droit de profiter de programmes et services appropriés à l'enfance en difficulté;

- que les conseils scolaires sont tenus de fournir ou de se procurer auprès d'un autre conseil scolaire les programmes et services à l'enfance en difficulté permettant de répondre aux besoins de leurs élèves en difficulté;

- que les écoles doivent réaliser la différenciation et la modification des programmes et les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins d'apprentissage de leurs élèves en difficulté, et que chaque membre du personnel enseignant doit avoir facilement accès à toutes les politiques relatives au curriculum;

- que la politique Planification des programmes et évaluation en 9^{e} année est un document distinct de chacun des documents de politique du curriculum par matière en 9^{e} et 10^{e} année, et que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a appris des membres du personnel enseignant qu'ils n'ont jamais vu ce document du ministère;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté recommande que la politique Planification des programmes et évaluation soit incluse comme partie intégrante de chacun des documents de politique du curriculum par matière en 11^{e} et 12^{e} année pour faire en sorte que cette information soit accessible à tous les membres du personnel enseignant.

99.3.6 **Considérant** qu'un curriculum pour le langage signé américain (ASL) est actuellement en cours d'élaboration par la Direction des écoles provinciales pour les élèves anglophones sourds;

Il est résolu qu'un curriculum pour la langue des signes québécois (LSQ) soit aussi élaboré pour les élèves francophones sourds.

99.3.7 **Considérant** qu'il importe de tenir compte des besoins de l'éducation de l'enfance en difficulté et de s'assurer de répondre aux besoins d'apprentissage des élèves en difficulté;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation élabore des esquisses de cours pour la 11e et la 12e année.

99.3.8 **Considérant** que les copies types du curriculum de 9e année sont une initiative de première importance en ce qui concerne les ressources du curriculum;

Il est résolu que des copies types soient élaborées pour les cours de 11e et 12e année.

00.1.5 **Considérant** que les conseils scolaires sont tenus d'offrir des programmes et services à l'enfance en difficulté afin de répondre aux besoins de leurs élèves en difficulté;

Il est résolu que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté soit impliqué à l'élaboration du guide portant sur la politique d'évaluation en Ontario.

Intervention précoce et services intégrés pour enfants

99.3.4 **Considérant** que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a fait parvenir au Bureau des services intégrés pour enfants une proposition concernant des initiatives d'intervention précoce auprès d'enfants ayant des troubles profonds du développement;

Il est résolu que le Bureau des services intégrés pour enfants continue de tenir le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté au courant des initiatives portant sur les interventions précoces.

Financement

99.2.2 **Considérant** que les nouveaux profils des élèves aux fins du financement AAS excluent les enfants dans les catégories des troubles du comportement ou des troubles de la parole ou du langage, et que ces élèves ne reçoivent pas les services requis en raison des ressources limitées des conseils scolaires;

Il est résolu que les profils soient modifiés afin de correspondre aux recommandations de l'équipe de spécialistes de façon à inclure un plus nombre d'enfants présentant des troubles du comportement et des troubles de la parole ou du langage.

99.2.3 **Considérant** que la préparation des dossiers et des demandes de financement d'AAS demande un personnel nombreux et qu'il faut beaucoup de temps pour la préparation et la documentation, et que cette activité est effectuée par les enseignantes et enseignants à l'enfance en difficulté, ce qui les garde à l'écart des classes;
Il est résolu que le ministère de l'Éducation autorise des fonds en vue de couvrir les frais extraordinaires de la documentation des demandes de financement AAS qui ne sont pas actuellement pris en compte.

99.2.4 **Considérant** qu'un grand nombre de conseils scolaires de la province connaissent des périodes de croissance, et donc une augmentation du nombre d'élèves en difficulté, et que ces élèves ne reçoivent pas les services nécessaires en raison de la stabilité du financement de 1999-2000;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation élabore un plan qui autorisera des corrections au financement de l'AAS de septembre 1999 afin d'aider les conseils qui connaissent une période de croissance.

99.2.6 **Considérant** que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté reconnaît les avantages et l'importance d'un soutien à accorder aux élèves;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation assure un financement sur une base continue des cours d'été pour la 7e et la 8e année.

99.2.8 **Considérant** que les cours d'été sont essentiels pour les élèves de 8e année, que le financement est calculé sur le nombre d'heures des cours réguliers (110 heures), et que les conseils scolaires doivent compter sur plus ou moins 20 élèves pour offrir des cours d'été;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation élabore une nouvelle formule pour les cours d'été afin de permettre à un plus grand nombre de conseils scolaires d'en offrir.

99.2.11 **Considérant** que le ministère de l'Éducation révisera les dépenses des conseils scolaires de district pour l'éducation de l'enfance en difficulté, et que l'information ainsi recueillie serait très utile pour les comités consultatifs pour l'enfance en difficulté dans le cadre de leur mandat de réviser le budget et les états financiers des conseils scolaires de district;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation communique l'information recueillie sur la révision des dépenses des conseils scolaires pour l'éducation de l'enfance en difficulté au Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté et au comité consultatif pour l'enfance en difficulté des conseils scolaires.

00.1.2 **Considérant** qu'il existe un manque évident de compréhension de l'importance des troubles du comportement que connaissent les élèves en Ontario, que les profils des élèves au titre de l'AAS n'offrent un financement supplémentaire que pour une seule sous-catégorie de troubles du comportement extrêmement graves, soit pour les élèves qui présentent un risque physique constant pour eux-mêmes ou pour les autres, et que le modèle de prestation des services pour cette sous-catégorie de troubles est souvent limité à une surveillance;

Il est résolu que la gamme complète des troubles de comportement soit prise en considération dans les profils des élèves de l'AAS de façon à financer des interventions qui profiteront à une proportion plus grande d'élèves ayant des troubles du comportement et qui mettront l'accent sur la modification du comportement plutôt que sur la surveillance.

00.1.4 **Considérant** qu'un projet d'intervention précoce concernant l'autisme est en cours;

Il est résolu

a. étant donné l'importance du volet de la communication pour les élèves atteints d'un trouble profond du développement ou d'autisme, qu'un financement soit accordé en vue de favoriser les évaluations qui comprennent des données sur le langage et la parole;

b. étant donné les conséquences importantes que les services d'intervention comportementale spécialisée peuvent avoir sur le programme éducationnel des élèves, qu'un financement soit accordé en vue d'aider les écoles dans le processus de transition; [transition des programmes préscolaires aux programmes scolaires;

c. étant donné qu'un programme de formation particulier doit être assuré concernant les services d'intervention comportementale spécialisée, qu'un volet de communication soit compris dans la formation et qu'un financement soit accordé pour cette formation;

d. qu'une analyse soit faite sur les conséquences des autres services de communication accessibles par le biais des services préscolaires du

langage et de la parole; en d'autres termes, si les élèves atteints d'un trouble profond du développement ou d'autisme doivent recevoir des services spécialisés, quelles en seront les conséquences pour les élèves ayant d'autres types de besoins en matière de communication?

00.1.8 **Considérant** que le ministère publiera un manuel sur le processus AAS;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté soit impliqué à la révision de l'ébauche préliminaire du manuel sur le processus AAS et participe au processus de formation.

00.1.9 **Considérant** qu'il semble y avoir une grande confusion qui entoure le financement de l'AAS et l'allocation du financement de l'éducation de l'enfance en difficulté;

Il est résolu qu'une séance de formation sur le modèle de financement soit offerte aux comités consultatifs pour l'éducation de l'enfance en difficulté (CCED), aux associations de parents ainsi qu'aux responsables et aux membres du personnel des conseils scolaires.

00.1.10 **Considérant** qu'en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, confirmée par des arrêts de la Cour suprême du Canada, le financement accordé à la minorité francophone doit être au moins égal ou, si nécessaire, supérieur au financement accordé à la majorité anglophone;

considérant qu'une partie du financement de l'AAS pour l'éducation de l'enfance en difficulté de langue française a été proportionnellement plus faible que le financement accordé aux conseils scolaires de langue anglaise en 1998-1999 et en 1999-2000;

considérant que l'équité en matière de prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté dans les conseils scolaires de langue française présente des problèmes importants en ce qui concerne les territoires étendus, la faible densité démographique et le manque de services professionnels en langue française au sein des communautés;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation accorde des fonds de transition afin de favoriser l'équité en matière de prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté et de couvrir les frais extraordinaires engagés par les conseils scolaires de langue française au cours des périodes 1998-1999 et 1999-2000;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation mette sur pied un comité de travail comprenant des représentantes et représentants des conseils scolaires de langue française et du ministère afin d'examiner sans délai les enjeux particuliers associés au financement des conseils scolaires de langue française.

Plan d'enseignement individualisé

00.1.7 **Considérant** que le ministère de l'Éducation élaborera des normes pour les plans d'enseignement individualisé (PEI), les plans des conseils scolaires de l'éducation de l'enfance en difficulté, les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour chaque anomalie, les protocoles d'évaluation et un processus de vérification des PEI, et une meilleure coordination des services aux élèves ayant des besoins particuliers dans les conseils scolaires de langue française et de langue anglaise;

Il est résolu que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté soit activement impliqué à l'élaboration des normes pour les plans d'enseignement individualisé (PEI), les plans des conseils scolaires de l'éducation de l'enfance en difficulté, les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour chaque anomalie, les protocoles d'évaluation et un processus de vérification des PEI, et une meilleure coordination des services aux élèves ayant des besoins particuliers dans les conseils scolaires de langue française et de langue anglaise.

Élèves qui ne visent pas l'obtention d'un diplôme

00.1.6 **Considérant** que les conseils scolaires sont tenus d'offrir des programmes et des services à leurs élèves en difficulté;

Il est résolu que le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté soit impliqué à l'élaboration du portfolio Passeport-formation.

Perfectionnement professionnel

99.2.7 **Considérant** la nécessité de s'assurer à répondre aux besoins des élèves en difficulté au cours de l'étape de mise en oeuvre du nouveau curriculum secondaire;

Il est résolu que le ministère élabore une stratégie de formation en vue d'offrir une formation complémentaire en éducation de l'enfance en difficulté et un

soutien au personnel enseignant dans la mise en oeuvre du nouveau curriculum secondaire.

99.2.9 **Considérant** la nécessité de s'assurer à répondre aux besoins des élèves en difficulté;

Il est résolu que des stratégies particulières de mise en oeuvre se rapportant aux élèves en difficulté soient intégrées au manuel des enseignants-guides.

Documents ressources

99.2.10 **Considérant** la nécessité d'apporter un soutien et plus de clarté en ce qui concerne les anomalies;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation entreprenne une révision des documents d'appui concernant l'éducation de l'enfance en difficulté (élèves surdoués, troubles d'apprentissage, troubles du comportement, etc.).

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté

99.2.1 **Considérant** qu'il est essentiel que le Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) comprenne clairement le processus budgétaire en ce qui concerne l'éducation de l'enfance en difficulté;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation prépare une feuille de travail claire qui faciliterait la présentation au Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) par les conseils scolaires des questions budgétaires essentielles concernant l'éducation de l'enfance en difficulté.

00.1.3 **Considérant** que seuls huit des districts scolaires qui ont répondu à l'enquête ontarienne sur les troubles du comportement avaient des représentantes et représentants des CCED pour les troubles du comportement, et que cela élimine la possibilité de défendre leurs intérêts pour tout un groupe d'élèves en difficulté ayant des besoins très particuliers qui ont souvent des incidences sur un grand nombre d'autres besoins dans le système;

Il est résolu que le ministère demande aux conseils scolaires de recruter des membres des CCED pour agir comme porte-parole des élèves en difficulté qui ont des troubles du comportement.

[L'intention de cette résolution est que le ministère demande aux conseils scolaires de recruter des porte-parole en matière de troubles du comportement comme membres des CCED.]

Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté

99.2.12 **Considérant** que le Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté est un élément essentiel dans la prestation aux élèves en difficulté des programmes et services à l'enfance en difficulté;

Il est résolu que les personnes qui recevront des exemplaires du Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté comprennent la directrice ou le directeur et la présidente ou le président de chaque conseil scolaire, les associations provinciales de parents, les agentes et agents de supervision, le personnel de soutien professionnel et paraprofessionnel, les directrices et directeurs des écoles élémentaires et secondaires, les coordonnatrices et coordonnateurs et les conseillères et conseillers à l'éducation de l'enfance en difficulté, les enseignantes et enseignants et les membres des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté.

99.2.13 **Considérant** que le Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté est un élément essentiel dans la prestation aux élèves en difficulté des programmes et services à l'enfance en difficulté;

Il est résolu que les personnes qui recevront une formation sur le Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté comprennent les conseils scolaires (le personnel administratif et les conseillères et conseillers scolaires), les associations provinciales de parents, le personnel de soutien professionnel et paraprofessionnel, les directrices et directeurs des écoles élémentaires et secondaires, les coordonnatrices et coordonnateurs et les conseillères et conseillers à l'éducation de l'enfance en difficulté, les enseignantes et enseignants et les membres des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté.

Plans de l'éducation de l'enfance en difficulté

99.2.14 **Considérant** que des parents et des organismes représentant des élèves ayant des handicaps de développement ont exprimé leurs préoccupations et leurs protestations concernant le fait que :

- l'intégration, comme placement (malgré l'orientation de la politique en faveur de l'intégration dans le Règlement 181/98) ne sont pas toujours accessibles dans certains conseils scolaires;

- certains conseils scolaires placent des enfants ayant des handicaps de développement en milieu de ségrégation avant les décisions du Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR), à l'encontre des désirs des parents, et que certains conseils scolaires justifient ce placement en invoquant l'article 9 du Règlement 181/98;

Il est résolu que le ministère de l'Éducation, dans sa révision annuelle des plans des conseils scolaires de l'éducation de l'enfance en difficulté et des modifications à ces plans, accorde une attention particulière aux points suivants :

- les placements accessibles aux élèves ayant des handicaps de développement afin de déterminer si l'intégration en classe régulière est offerte comme possibilité de placement pour ces élèves;

- les données provenant des rapports de septembre des conseils scolaires concernant le placement des élèves en difficulté en conformité avec leurs plans de l'éducation de l'enfance en difficulté;

- les énoncés concernant les pratiques de placement préalable avant les décisions du CIPR;

que le ministère souligne dans le Manuel d'information sur l'éducation de l'enfance en difficulté le but visé par l'article 9 du Règlement 181/98, qui est de renforcer les exigences prévues selon lesquelles les placements préliminaires doivent être compatibles avec l'article 17, qui stipule que le CIPR doit examiner si le placement dans une classe régulière, avec des services à l'enfance en difficulté appropriés, a) répond aux besoins de l'élève et b) respecte les préférences parentales, avant d'envisager la possibilité d'un placement dans une classe pour l'enfance en difficulté, l'intégration étant la première possibilité de placement envisagée.

Pratiques exemplaires

99.2.15 **Considérant** que le ministère de l'Éducation a informé le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté qu'il se propose d'instaurer un programme de reconnaissance des pratiques exemplaires en éducation de l'enfance en difficulté;
qu'il existe un grand nombre d'exemples excellents d'intégration des élèves en difficulté, y compris des élèves ayant des handicaps de développement, dans les écoles ontariennes;

qu'un grand nombre d'administratrices et administrateurs, d'enseignantes et enseignants, de personnes-ressources et de membres du personnel de soutien ont besoin d'une aide additionnelle afin d'acquérir les compétences, les connaissances et les attitudes à l'appui de la politique ministérielle sur l'intégration des élèves en difficulté, y compris des élèves ayant des handicaps de développement;

que l'information sur les pratiques exemplaires est l'un des moyens les plus efficaces d'aider les enseignantes et enseignants et les administratrices et administrateurs à acquérir les compétences, les connaissances et les attitudes nouvelles requises.

Il est résolu que parmi les pratiques exemplaires choisies par le ministère de l'Éducation pour la remise d'un prix d'excellence figurent quelques exemples d'intégration des élèves en difficulté en classe régulière à l'aide des mécanismes de soutien appropriés.

Plan de transition

99.2.19 **Considérant** qu'il n'y a pas suffisamment de possibilités de poursuivre des études en Ontario dans le cas des adultes ayant des handicaps qui entravent gravement leur aptitude à apprendre;

que la responsabilité au sein du gouvernement de l'Ontario de fournir à ces adultes d'autres possibilités de formation n'est pas clairement définie;

que ces adultes profitent généralement de placements dans des programmes d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et des ateliers qui ne répondent pas aux besoins des personnes qui ont les capacités et le désir de poursuivre leur apprentissage;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté demande au gouvernement de l'Ontario de clarifier la responsabilité de la prestation des programmes et services (y compris des programmes et services

éducatifs) aux adultes ayant des handicaps qui gênent gravement leur aptitude à apprendre;

qu'il demande au ministère de l'Éducation, en consultation avec d'autres ministères et d'autres organismes qui s'intéressent aux personnes qui présentent des handicaps, d'élaborer un plan d'action en vue de promouvoir des possibilités de formation à plein temps et à temps partiel après l'abandon des études à l'intention des élèves ayant des handicaps qui gênent gravement leur aptitude à apprendre, et que ce plan d'action soit coordonné avec les initiatives du ministère concernant les plans de transition et avec le projet pilote de financement fondé sur les anomalies pour les élèves ayant des handicaps de développement.

Services de réadaptation professionnelle

99.2.16 **Considérant** que l'on s'inquiète de ce que les services de soutien (notamment les services d'orientation) fournis par les écoles secondaires, les collèges et les universités aux élèves sourds, aux élèves qui ont des handicaps physiques et aux autres élèves ne sont pas entièrement efficaces, et que le Conseil souhaite évaluer la situation dans les collèges et les universités concernant la prestation de ces services avant de recommander à la ministre des mesures de correction particulières;

et que le ministère de l'Éducation a récemment effectué une enquête auprès des collèges et des universités afin de déterminer les services qui sont accessibles aux élèves et aux élèves éventuels sourds, devenus sourds et malentendants;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté demande à la ministre de lui communiquer les résultats de l'étude récente des services de soutien à l'intention des élèves sourds dans les collèges et les universités.

99.2.17 **Considérant** que l'on s'inquiète de ce que le nombre et la répartition des interprètes en langage ASL et en LSQ (soit en langue française), particulièrement des interprètes hautement qualifiés, sont grandement insuffisants et ont des conséquences négatives sur la capacité des membres du milieu des personnes sourdes de participer pleinement à l'école, au monde du travail et à la communauté;

que les interprètes en Ontario reçoivent principalement leur formation dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté demande au ministère de l'Éducation de travailler en collaboration avec la Société canadienne de l'ouïe et l'Association des sourds de l'Ontario afin d'étudier la situation de l'offre et de la demande d'interprètes oraux en langage ASL et LSQ et de sous-titreuses et sous-titreurs en temps réel, particulièrement de personnes hautement qualifiées, et que le ministère de l'Éducation prenne les mesures correctrices appropriées pour faire en sorte que le nombre et la répartition des interprètes et des sous-titreuses et sous-titreurs formés dans les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario correspondent aux besoins prévus.

99.2.18 **Considérant** que l'on s'inquiète de ce qu'il y a eu une réduction des services d'orientation professionnelle accessibles aux élèves ayant des handicaps;

que les Services de réadaptation professionnelle n'assurent plus cette aide;

que les bureaux d'aide aux étudiantes et étudiants dans les collèges et les universités et les écoles secondaires ne fournissent pas le même degré et le même genre de services que ceux auparavant offerts par les Services de réadaptation professionnelle;

Il est résolu que le Conseil consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté demande à la ministre de fournir un financement aux écoles secondaires, aux collèges et aux universités en vue de permettre aux services d'orientation et aux services d'appui d'offrir une orientation professionnelle aux élèves ayant des handicaps à un niveau de qualité correspondant au moins à ce qui était auparavant assuré par le biais des Services de réadaptation professionnelle.

99.3.1 **Considérant** que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a fourni au Conseil les résultats d'un questionnaire informel visant à déterminer les services offerts aux élèves sourds, devenus sourds ou malentendants;

Il est résolu que le MFCU recueille aussi des données sur les services offerts aux élèves francophones sourds, devenus sourds ou malentendants en Ontario.

99.3.2 **Considérant** que le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) a fourni au Conseil les résultats d'un questionnaire informel visant à déterminer les services offerts aux élèves sourds, devenus sourds ou malentendants;

Il est résolu que le MFCU envisage la possibilité d'assurer le suivi de l'enquête informelle par des mesures correctrices appropriées.

ANNEXE 1

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL

Constitué en 1974, le Comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a été constamment reconduit depuis cette date, et il est devenu en 1986 le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le Conseil donne des avis à la ministre de l'Éducation sur toute question qui se rapporte à l'établissement et à la prestation de programmes et services aux élèves en difficulté, notamment l'identification et la prestation de programmes d'intervention précoce pour les élèves ayant des besoins particuliers.

De façon plus particulière, le Conseil :

réagit aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères, qui lui sont présentées de temps à autre;

identifie les difficultés qui entourent la prestation des programmes et services à l'enfance en difficulté et présente de l'information, des avis et des recommandations à l'attention du ministère;

présente à la ministre un rapport annuel et ses recommandations;

se réunit trois fois l'an pendant une durée maximale de trois jours par an.

La base de la composition des membres du Conseil a été modifiée en 1996. Au lieu d'avoir des sièges pour des organismes particuliers, le Conseil présente aujourd'hui la composition suivante :

un siège pour chacune des neuf anomalies;

un siège pour chacune des neuf catégories professionnelles;

un siège pour une personne représentant les élèves;

deux sièges sans droit de vote pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services sociaux et communautaires;

deux personnes représentant la communauté francophone et deux personnes représentant les milieux catholiques, nommées par les membres de ces communautés.

Les membres sont nommés par la ministre à partir des propositions qu'elle reçoit de plus de 80 organismes qui s'intéressent à l'éducation de l'enfance en difficulté. Chaque membre assure la liaison avec tous les organismes de son milieu et en représente les intérêts. Des renseignements détaillés sur le processus de nomination et de désignation ont été publiés par

le ministère sur son site web à l'adresse suivante : http://www.edu.gov.on.ca (voir le Conseil consultatif de la ministre sur l'éducation de l'enfance en difficulté à la rubrique Organismes, conseils et commissions).

Pendant l'été 2000, on a apporté quelques modifications au mandat et à la structure du Conseil.

On a augmenté la durée des réunions du Conseil, lesquelles prendront quatre jours et demi par année, soit trois réunions d'un jour et demi chacune.

La ministre a reçu le mandat de nommer un membre représentant la communauté autochtone.

La ministre a reçu le mandat d'inviter le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et le Secrétariat à l'enfance à se joindre au ministère des Services sociaux et communautaires et au ministère de la Santé et des Soins de longue durée comme membres n'ayant pas droit de vote au Conseil.

Avec cette révision de structure, le Conseil a reçu un mandat de cinq ans qui se terminera le 31 mars 2005.

ANNEXE 2

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ du 1er avril 1999 au 31 mars 2000

Anomalies et groupes spécialisés représentés	Membres
Anomalies	
Troubles affectifs et de comportement	James Arthur
Troubles profonds du développement	Raymond LeBlanc
Sourds et malentendants	Jonathan Samson
Troubles d'apprentissage, toutes les anomalies, présidente	Lynn Ziraldo
Enfants surdoués	Joanne Lee
Troubles du développement	Patrick Worth
Cécité et basse vision	Diane McLeod
Handicaps physiques	Derryn Gill
Handicaps associés	Carol Clarke
Élèves/Adolescentes et adolescents	Laurie Alphonse
Groupes du milieu de l'éducation	
Conseillères et conseillers scolaires, vice-président	John Hendry
Agentes et agents de supervision, communauté de langue française	Jean-Luc Bernard
Directrices et directeurs d'école	Terry Geddes
Personnel enseignant, communauté catholique	Suzan Garlock
Aides-enseignantes et aides-enseignants	Jeanne Robinson
Personnel de soutien spécialisé	
Médecins	Greg Gillis
Psychologues	Janice Prock
Travailleuses sociales et travailleurs sociaux	Jane Loughborough
Orthophonistes	Susan Bassili
Membres sans droit de vote	
Ministère des Services sociaux et communautaires	Suzanne Hamilton
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	Anna Burwash

ANNEXE 3

SOUS-COMITÉS DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA MINISTRE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ
1er avril 1999 – mars 2000

FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

John Hendry (président)
Terry Geddes
Joanne Lee
James Arthur
Jean-Luc Bernard
Lynn Ziraldo (membre d'office)
Diane McLeod

CURRICULUM

Susan Garlock (présidente)
Terry Geddes
Joanne Lee
Derryn Gill
Lynn Ziraldo (membre d'office)
Carol Clark
Jane Loughborough

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

James Arthur (président)
Janice Prock
Susan Bassili
Jeanne Robinson
Lynn Ziraldo (membre d'office)
Laurie Alphonse
Raymond LeBlanc
Jane Loughborough
Greg Gillis
Diane McLeod

TRANSITIONS

Raymond LeBlanc (président)
Derryn Gill
Jeanne Robinson
Pat Worth (avec Janice Strickland, conseillère)
John Hendry
Laurie Alphonse
Greg Gillis
Lynn Ziraldo (membre d'office)
Jonathan Samson

REDEVABILITÉ ET GESTION

Terry Geddes (présidente)
Susan Bassili
Jeanne Robinson
Joanne Lee
Jean-Luc Bernard
Pat Worth (avec Janice Strickland, conseillère)
Lynn Ziraldo (membre d'office)
Jonathan Samson

COMITÉS SPÉCIAUX

SÉCURITÉ À L'ÉCOLE ET CODE DE CONDUITE

Jeanne Robinson
Janice Prock
James Arthur
Greg Gillis
Terry Geddes
Jean-Luc Bernard
Lynn Ziraldo (membre d'office)

MANUEL D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Joanne Lee (présidente)
Carol Clark
Janice Prock
Derryn Gill
Lynn Ziraldo
Susan Bassili

Susan Garlock

AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS

Jeanne Robinson (présidente)
Susan Garlock
Terry Geddes
Jean-Luc Bernard
Lynn Ziraldo (membre d'office)

TRANSPORT

Derryn Gill
Diane McLeod
Carol Clark

TEST DE LECTURE ET D'ÉCRITURE EN 10e ANNÉE

Janice Prock (présidente)
Raymond LeBlanc
Terry Geddes
Joanne Lee
Carol Clark

STATISTIQUES

Raymond LeBlanc (président)
Jane Loughborough
Susan Bassili
Janice Prock

C:\TEMP\1999-2000 Final Annual Report - French.wpd